

(A)ménager les abords des collèges

Pour une meilleure prise en compte des jeunes adolescents
et de leurs besoins

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

SEPTEMBRE
2024





L'ESSENTIEL / CE QUE L'ON PEUT RETENIR

Spécificités des collèges : aménager les abords des collèges requiert une approche distincte de celle des écoles, en raison des enjeux, des publics et des problématiques spécifiques à chaque contexte. Les enjeux dépassent le parvis et nécessitent une vision élargie aux itinéraires d'accès, allant du parvis à l'arrêt de bus ou du parvis au square (p. 25). Le public collégien est à la fois plus autonome, mais aussi plus enclin à des conduites à risque donc encore vulnérable (p. 16 et p. 18). Les problématiques sont spécifiques à chaque contexte : collège en front de rue, avec parvis, en impasse ou au cœur d'un quartier (p. 20-22).

Comprendre les usages : une compréhension approfondie des usages des collégiens est indispensable pour répondre efficacement à leurs besoins. Cela implique de poser les bonnes questions sur qui fréquente les lieux, dans quelles circonstances et pourquoi (p. 12-13, p. 16-17).

Diagnostic préalable : la réalisation d'un diagnostic en amont, impliquant toutes les parties prenantes (personnels éducatifs, techniciens, élus, parents et collégiens), est nécessaire pour identifier les besoins et les attentes de chacun. Ce diagnostic vient confirmer les enjeux de sécurité routière (p. 18-19).

Participation active des collégiens : il ne suffit pas de solliciter l'avis des collégiens ; il est essentiel de les impliquer activement dans la co-construction des projets d'aménagement (p. 12-13).

Intégration dans le parcours citoyen : les projets d'aménagement doivent être intégrés dans le parcours citoyen des collégiens, favorisant ainsi leur engagement et leur responsabilisation, et peut participer à leur projet d'orientation (p. 12-13).

Équilibre entre sécurité et convivialité : les projets doivent concilier impératifs de sécurité, tels que les délits, le risque d'attentats et la sécurité routière, avec la convivialité, favorisant l'autonomie, l'intimité et l'émancipation (p. 10, p. 19, p. 44 et p.48-50). Cela ne doit pas se limiter uniquement à des mesures sécuritaires restrictives, mais bien construire un espace public accueillant et apaisé qui favorise l'autonomie des adolescents.

Espace adapté aux pratiques des collégiens : l'espace aménagé doit être suffisamment dégagé et répondre aux pratiques des collégiens, qui ont besoin de place pour s'épanouir et évoluer en toute sécurité (p. 50).

Adaptation des pratiques de la Collectivité : les modes de faire et les pratiques d'aménagement de voirie doivent être adaptés pour placer véritablement les collégiens au cœur des projets, en conformité avec les défis de la Charte des espace publics (p. 28-41).





Sommaire

	AVANT-PROPOS
6	Éditos de Fabien Bagnon et Véronique Moreira
8	Introduction : de l'étude au cahier de recommandations
10	Manifeste pour une ville apaisée
12	Placer les collégiens au cœur des projets
	CADRE GÉNÉRAL
16	Une enquête de terrain pour mieux comprendre les usages des abords des collèges
18	La sécurité des adolescents, un enjeu de premier plan
20	Quatre configurations différentes
24	Trois échelles d'analyse
	SIX DÉFIS À RELEVER
28	Une déclinaison de la Charte des espaces publics
30	Défi 1 : mieux adapter les espaces publics au réchauffement climatique et les rendre plus favorables au vivant
32	Défi 2 : assurer un confort d'usage indispensable pour le bien-être et la santé
34	Défi 3 : rendre la ville plus solidaire et inclusive pour toutes et tous
36	Défi 4 : imaginer des espaces publics adaptés à la diversité des rythmes et usages de la ville
38	Défi 5 : prioriser et encourager la marche, le vélo, les transports collectifs et décarbonés
40	Défi 6 : décliner une vision d'ensemble sur le territoire qui valorise aussi les spécificités locales
42	Boîte à outils
44	Témoignages
47	CONCLUSION : UNE DÉMARCHE D'ACCULTURATION AU LONG COURS
48	ANNEXES : TRAVAUX DU HCFEA



→ https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/charte-espaces-publics.pdf





AVANT-PROPOS

**Fabien Bagnon**

Vice-président de la Métropole
en charge de la Voirie et des mobilités actives

Les abords des collèges ne sont pas des espaces publics comme les autres. A l'instar des écoles, ils accueillent à la fois des publics vulnérables et des flux piétons significatifs. Aussi, la question de la sécurité – notamment routière – y est-elle prégnante et appelle une attention de tous les instants.

Mais la particularité de ces morceaux de ville tient avant tout aux usages des adolescents et des adolescentes qui, chaque jour, se rendent dans les collèges de la métropole de Lyon : parfois en transports en commun, souvent en voiture et de plus en plus fréquemment à pied, à vélo ou en trottinette.

Les projets que nous développons sur notre territoire se doivent de tenir compte des pratiques de cette population en phase d'apprentissage et d'autonomisation. Ce cahier de recommandations a été conçu dans le but d'outiller les acteurs de l'aménagement urbain afin qu'ils puissent aisément identifier les principaux enjeux qui se posent aux abords des collèges, trouver des préconisations et idées de faire mais aussi être alertés sur les erreurs à éviter. Complémentaire à la Charte des espaces publics, ce document apporte des clés de lecture et des réponses concrètes aux grands défis à relever dans le domaine de l'urbanisme du quotidien. Près de soixante personnes, spécialistes de tous horizons et « grand public », ont participé aux différentes séances qui ont permis sa rédaction : qu'elles en soient toutes chaleureusement remerciées.

« Les abords des collèges ne sont pas des espaces publics comme les autres. »



« Comment ménager une juste place aux adolescents dans la ville ? »

Véronique Moreira

Vice-présidente de la Métropole de Lyon
en charge des Collèges, de l'éducation et de la mémoire

Si l'attention portée aux écoliers et écolières dans la ville n'est plus totalement nouvelle, l'intérêt pour les collégiens et collégiennes et leurs pratiques de l'espace public est davantage récent. Longtemps méconnus, les ados n'ont jusqu'à présent pas fait l'objet d'un nombre très important de travaux et leur place est davantage perçue et pensée au sein des établissements que dans l'espace public.

Pourtant, ces jeunes arpentent aussi la ville et leur vie ne se limite pas aux salles de classe et à la cour de récréation ! Chaque jour, beaucoup se rendent seuls ou à plusieurs au collège, retrouvent leurs camarades devant l'entrée des établissements, y discutent, y jouent, parfois y chahutent... Comment leur ménager une juste place, en tenant compte de leur besoin de liberté voire de transgression mais aussi des impératifs liés à leur sécurité et à leur épanouissement ? Et comment ne pas penser pour elles et eux mais avec elles et eux, leurs familles et les adultes qui les accompagnent dans leur scolarité ?

C'est toute l'ambition de ce cahier de recommandations, fruit de plusieurs mois de travail. Des enseignants et enseignantes, des élèves et leurs familles et des techniciens et techniciennes ont été invités à s'exprimer sur les défis qui se posent aux abords des collèges et à proposer des pistes d'action pour y répondre. Nous espérons susciter chez nos lecteurs et lectrices le même enthousiasme que celui des membres des groupes de travail que nous remercions sincèrement pour leur implication.



INTRODUCTION

De l'étude au cahier de recommandations



© Métropole de Lyon

En 2022, la Métropole de Lyon a confié à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise la réalisation d'une étude sur les usages des abords des collèges. Dans l'objectif de nourrir les projets d'aménagement, il s'agissait de mieux connaître les publics qui fréquentent ces établissements scolaires et leurs environs, et d'analyser leurs pratiques sociales car aménager les abords des collèges est différent de ce qui se fait aux abords des écoles : qui est présent ? A quels moments de la journée, de la semaine, de l'année ? De quelles façons et pour faire quoi ? Un travail de terrain approfondi, confié à des étudiants de l'Institut d'urbanisme de Lyon, a permis d'observer et d'analyser finement la diversité des usagers et leurs rapports à ville : outre de jeunes adolescents et leurs enseignants, les abords des collèges sont également investis par leurs familles ainsi que par des riverains, des passants, des conducteurs de bus, des agents d'entretiens, des commerçants... Autant d'acteurs aux habitudes, logiques et besoins pluriels qui nécessitent d'être concertés.

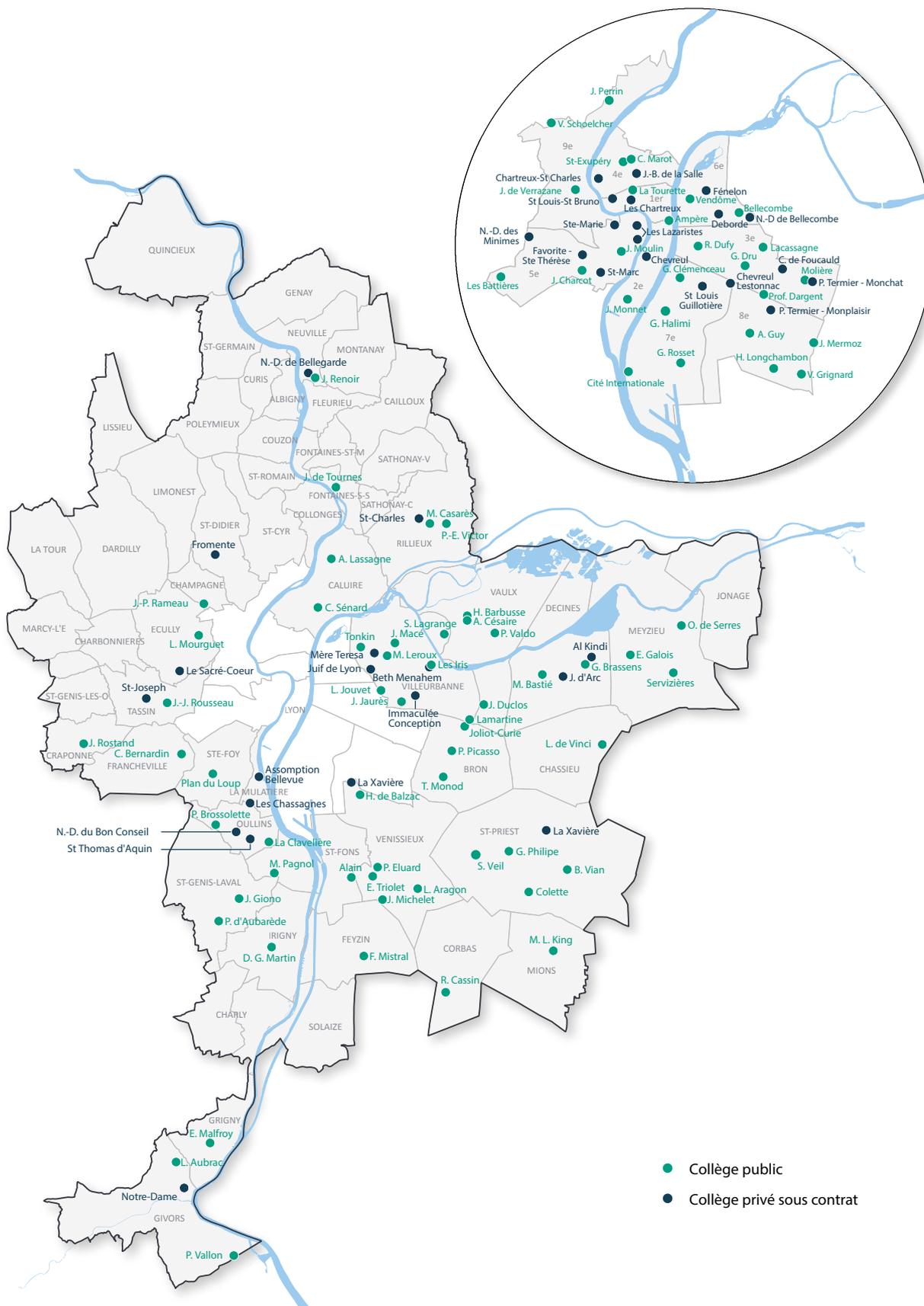
En 2023, il a été décidé de poursuivre cette démarche et d'animer une série de groupes de travail au sein de différents collèges de la métropole en associant, dans un esprit participatif, l'ensemble des parties prenantes. Des chefs d'établissements, des éco-délégués, des parents d'élèves mais aussi des fonctionnaires de police et de gendarmerie, des spécialistes des problématiques de santé ou de mobilité ont été réunis pour débattre des conclusions de l'enquête de terrain et essayer de les traduire de façon opérationnelle afin de pouvoir alimenter les projets portés par la Collectivité.

Ce cahier de recommandations constitue l'aboutissement de ces deux années de réflexion et d'émulation. Il reprend les grands axes de travail de la Charte des espaces publics de la Métropole de Lyon, dont il se veut le pendant pour les établissements d'enseignement secondaire et l'espace urbain dans lequel ils sont insérés. Une attention particulière a été portée à la variété des configurations présentes dans le territoire : si les constats et préconisations formulés dans ce document sont valables pour l'ensemble des collèges, leur singularité est également prise en compte. Enfin, il ne s'agit pas d'un référentiel mais d'un recueil de bonnes pratiques.



© UrbaLyon

PRÈS DE 120 COLLÈGES DANS LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN À LA RENTRÉE 2022



Manifeste pour une ville apaisée

Deux grands principes fondamentaux guident ce cahier de recommandations initié par la Métropole de Lyon dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain : l'apaisement global de l'espace public et l'apaisement spécifique des abords des établissements scolaires.

Cette démarche s'inscrit dans une vision ambitieuse pour le territoire métropolitain, celle d'un espace entièrement marchable et cyclable, où une voirie apaisée encourage les déplacements actifs (piétons et vélos) et en transports collectifs. La Métropole de Lyon aspire ainsi à un meilleur partage de l'espace public, favorisant des aménagements qui suscitent de nouveaux usages et engendrent des changements plus durables. **Cette vision se veut également inclusive, en concevant une ville adaptée aux besoins des enfants et des familles. L'accent mis sur la conduite de projets participatifs, soulignant ainsi l'importance de l'implication citoyenne dans l'élaboration d'actions, fait partie intégrante de cette politique.**

Dans ce cadre, l'apaisement des abords des établissements scolaires constitue un enjeu majeur. Cela implique la sécurisation de ces espaces et leur appropriation par la communauté éducative. Il s'agit ainsi de renforcer les modes de déplacement actifs, de sécuriser les accès aux collèges en abordant notamment les enjeux de sécurité routière et de prévention des risques d'attentat. De plus, la Métropole s'attelle à éviter les conflits d'usage entre les différents modes de déplacement, tout en favorisant la mise en place de stationnements dédiés aux vélos et trottinettes. Enfin, elle cherche à améliorer la qualité des espaces publics environnants en offrant des lieux de convivialité aux collégiens et des espaces végétalisés, favorisant ainsi leur bien-être et leur épanouissement.

En somme, la démarche d'aménagement des abords des collèges s'articule autour de ces deux axes directeurs qui reflètent l'engagement de la Métropole en faveur d'un environnement urbain sûr, agréable et adapté aux besoins de tous ses usagers, notamment les jeunes générations.



Apaiser l'espace public, un objectif prioritaire des politiques de la Métropole de Lyon

Une conduite de projets participatifs



Une métropole 100 % marchable et 100 % cyclable



Une voirie apaisée favorisant les modes actifs et les transports collectifs



Une ville à hauteur des enfants et amie des familles



Des aménagements suscitant de nouveaux usages et changements durables



Un meilleur partage de l'espace public



© Crédits photos : UrbalYon sauf photo des enfants : Freepik



Placer les collégiens au cœur des projets

Les projets d'aménagement urbain se sont longtemps inscrits dans une approche utilitariste et fonctionnaliste, dictée par des normes et des contraintes de production et de gestion. Cette logique, axée sur l'efficacité et la rentabilité, avait tendance à reléguer au second plan les besoins et les aspirations des usagers finaux. Aujourd'hui, l'idée d'opérer un renversement de pensée en plaçant ces derniers au cœur même des projets progresse et tend à devenir centrale. Cette nécessité est d'autant plus prégnante lorsqu'il s'agit d'aménager les abords des collèges, où les jeunes adolescents constituent le principal public concerné. En pleine phase de construction identitaire et de développement personnel, ils sont des usagers à part entière, mais également en situation de vulnérabilité, nécessitant une attention particulière. Ainsi, la problématique de placer les collégiens au cœur des projets d'aménagement revêt une forte acuité.

Les espaces environnant les établissements scolaires ne sont pas simplement des lieux de passage ou des aires fonctionnelles. Pour les collégiens, ils représentent des territoires de sociabilité, de rencontre, de jeu et d'expression de soi. Cependant, ces espaces peuvent également être le théâtre de

risques et de dangers, accentuant la nécessité de concevoir des aménagements urbains adaptés et sécurisés. Dans cette perspective, la Métropole de Lyon conduit des actions visant à placer les collégiens au cœur même de ses réflexions. À travers des démarches de concertation et de co-construction, elle s'efforce de recueillir leurs avis, leurs besoins et leurs attentes afin de concevoir des espaces qui leur correspondent réellement. L'objectif est aussi de comprendre les différents usages et appropriations des abords en favorisant leur implication dès les premières phases de conception et en les associant activement à la mise en œuvre des projets. Cela renforce leur sentiment d'appartenance et leur engagement citoyen.

En définitive, placer les collégiens au cœur des projets d'aménagement urbain représente non seulement un impératif éthique mais également une démarche pragmatique. En répondant aux besoins et aux aspirations des jeunes générations, la Métropole de Lyon contribue à façonner un environnement urbain inclusif, sûr et propice à leur épanouissement, tout en posant les fondations d'une société plus démocratique et participative.

Dix exemples de questions à se poser lorsqu'on aménage les abords d'un collège

1

Quelles sont les activités principales observées chez les collégiens devant l'établissement scolaire, telles que les jeux, les discussions, l'attente ou les déplacements, et à quels moments de la journée, de la semaine et de l'année se manifestent-elles le plus fréquemment ?

2

Comment les collégiens se répartissent-ils dans l'espace devant l'établissement : sont-ils regroupés en petits groupes, en grands groupes, ou agissent-ils de manière individuelle ? Quels sont leurs comportements en termes de mobilité dans ces contextes ?

3

Quels sont les aspects de sécurité soulevés par les pratiques observées des collégiens devant l'établissement, tels que les risques liés à la circulation, les comportements dangereux ou les conflits entre élèves ?

4

Comment les aménagements actuels des abords du collège influencent-ils les pratiques et usages des collégiens, par exemple en facilitant ou en entravant leurs déplacements ou leurs interactions sociales ?

5

Quels sont les modes de déplacement les plus fréquemment utilisés par les collégiens pour se rendre à l'école, en repartir et pendant les pauses, et comment ces pratiques sont-elles influencées par l'environnement immédiat de l'établissement ?

6

Quelles sont les zones d'intérêt et d'attraction les plus marquées pour les collégiens autour de l'établissement, telles que les aires de jeux improvisées, les points de rencontre ou les zones de détente informelles ? Y a-t-il d'autres secteurs à proximité du collège où les adolescents se regroupent ?



7

Comment les interactions sociales entre les collégiens sont-elles observées et encouragées devant l'établissement, et comment l'aménagement des espaces peut-il contribuer à favoriser ces interactions de manière positive ?

8

Quels sont les éléments du cadre bâti ou environnemental qui influencent

les comportements des collégiens, tels que la présence de bancs, d'espaces verts, de passages piétons sécurisés ou de dispositifs de contrôle d'accès ?

9

Quelles sont les pratiques observées en termes de consommation d'espace et d'appropriation des lieux par les collégiens, par exemple en ce qui concerne l'utilisation des espaces verts, des bancs publics ou des

trottoirs adjacents ? Comment se partagent-ils l'espace ? Et où cela se produit-il le plus souvent ?

10

Comment les activités spontanées et informelles des collégiens devant l'établissement pourraient-elles être prises en compte dans la planification et la conception des aménagements futurs, afin de répondre au mieux à leurs usages et pratiques existants ?

En amont de tout projet, il est nécessaire de se poser ces questions et de mieux comprendre les usages afin de mieux cibler les aménagements. Ainsi la Métropole de Lyon organise des « diagnostics en marchant » durant lesquels les participants (collégiens, mais aussi personnels éducatifs et techniciens de la commune d'accueil du collège et de la Métropole) sont invités à se poser ce genre de questions. Ce cadre facilite la prise de conscience de l'importance qu'il y a à mieux connaître les usages des collégiens pour répondre à leurs attentes et besoins. Cette démarche permet aussi de faire émerger une coconstruction du projet.

Coconstruire avec les adolescents pour les impliquer dans la vie de leur établissement et de la cité

Dans le cadre de ses efforts pour placer les collégiens au cœur des projets urbains, la Métropole de Lyon adopte une approche innovante de co-construction.

En collaboration étroite avec des établissements scolaires de son territoire, elle invite les jeunes à participer activement à la conception et à la réalisation des aménagements autour de leur collège. À travers des séances de travail collaboratives (telles que celles menées avec l'artiste Spirale au collège Marcel Dargent à Lyon 3^e par exemple), des visites de terrain et des sessions de brainstorming, des collégiens sont impliqués à chaque étape du processus, de la définition des besoins à la mise en œuvre des solutions.

Cette démarche concrète contribue à renforcer la pertinence et l'acceptabilité des projets, en valorisant l'expertise des jeunes et en leur donnant un rôle actif dans la transformation de leur environnement quotidien.



© Noémie Hugnit et Mathieu Schmets

Impliquer les collégiens dans les choix d'aménagement et dans la construction d'un parcours de citoyenneté

La Collectivité mène une démarche novatrice de concertation pour associer les collégiens à l'aménagement des abords de leurs établissements.

À travers des rencontres régulières, des ateliers participatifs ou encore des visites, la Métropole de Lyon donne aux collégiens l'opportunité de partager leurs idées, leurs besoins en matière d'aménagement des abords de leur collège et de contribuer ainsi à leur cadre de vie.

Cette approche concrète de concertation permet non seulement de prendre en compte les attentes spécifiques des jeunes, mais également de renforcer leur implication et leur responsabilisation dans la construction de leur environnement urbain. Elle participe par ailleurs à la construction de leur parcours citoyen. Dans cette dynamique participative, des présentations des métiers des techniciens de l'urbanisme sont également organisées (visites de subdivisions voirie ou du PC Criter notamment), les invitant ainsi à découvrir les coulisses du fonctionnement de la ville et les démarches d'aménagement.

Le jeu de l'oie du collégien : un « serious game » expérimental pour comprendre les logiques d'acteurs

Pour enrichir ce cahier de recommandations et ouvrir de nouvelles perspectives, la Métropole de Lyon et l'Agence d'urbanisme ont collaboré avec deux étudiants de l'École d'architecture de Lyon : Noémie Hugnit et Mathieu Schmets, encadrés par Estelle Morle.

Dans le cadre de leur projet de fin d'études, ils ont conçu un « jeu de l'oie » expérimental donnant à voir et à comprendre les logiques d'acteurs qui interviennent dans l'aménagement des abords d'un collège, ainsi que leurs impacts sur les attentes et besoins des collégiens.

Un « serious game » invite les joueurs à prendre en compte les enjeux et contraintes qui s'imposent aux différentes parties prenantes, tout en prenant garde à ne jamais oublier les publics auxquels s'adressent les projets d'aménagement.

Contact : estelle.morle@lyon.archi.fr





 **CADRE GÉNÉRAL**

Une enquête de terrain pour mieux comprendre les usages des abords des collèges

En 2022, des étudiants de l'Institut d'urbanisme de Lyon (IUL) ont été mobilisés pendant plusieurs mois pour étudier le fonctionnement des abords de plusieurs établissements de la Métropole de Lyon. Si tous les collèges sont confrontés à des spécificités qui les rendent singuliers, quatre enjeux majeurs les concernent cependant sans exception.

« Le premier enjeu est celui de la mobilité.

Les établissements d'enseignement secondaire accueillent en effet un public particulièrement nombreux : élèves, enseignants, agents... Leurs abords sont également fréquentés par les riverains et les parents des collégiens qui viennent souvent les y déposer / récupérer. Les étudiants de l'IUL ont ainsi calculé qu'en moyenne, ce sont près de 700 personnes qui se rendent quotidiennement autour des collèges le matin et en fin d'après-midi. Ce chiffre significatif met en lumière l'importance de la fluidité des déplacements des différents acteurs et de l'accessibilité des établissements. Certains sont localisés à proximité d'infrastructures de transports en commun mais d'autres ne disposent que d'une faible desserte. Dans tous les cas, les observations et comptages réalisés ont montré que la voiture demeure à ce jour un moyen de déplacement massif, quels que soient les territoires. Cette prédominance de l'automobile se fait parfois au détriment des modes doux qui ont alors du mal à trouver leur place dans l'espace public. De même, le stationnement des vélos ou des trottinettes est parfois problématique au sein des établissements qui n'ont pas toujours des zones dédiées. Malgré ces freins, la marche et la bicyclette semblent être amenées à se développer tendanciellement en dépit de fortes réticences chez certains parents ou personnels éducatifs. Quant aux transports en commun, il arrive fréquemment que leur offre ne soit pas en adéquation avec la demande : bus bondés, horaires de passage mal répartis (deux bus à cinq minutes d'intervalle puis

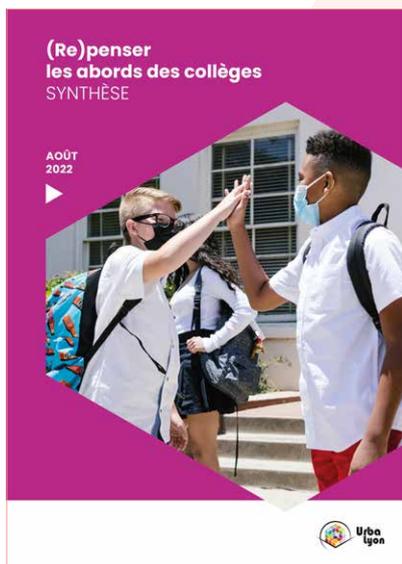
aucun bus pendant quinze minutes, par exemple), arrêts situés trop près ou trop loin des établissements et générant des regroupements et bousculades ainsi que des conflits d'usages, etc.

Le second enjeu transversal auquel sont confrontés tous les collèges est celui de la sécurité.

Il n'est pas sans lien avec la question de la mobilité, car les accidents sont clairement identifiés comme un risque majeur pour les élèves. Plusieurs établissements enquêtés ont hélas été confrontés à des accidents durant la période récente. Ces accidents ont pour origine la vitesse excessive de certains conducteurs, le manque de visibilité des piétons dans certaines circonstances (sortie du bus, par exemple), l'étroitesse de la voirie et l'absence de retrait de certains établissements ou encore la nécessité de devoir traverser certaines rues très fréquentées. Les comportements des collégiens sont aussi parfois en cause (manque d'attention, prise de risques...). Mais la problématique de la sécurité ne se résume pas aux seuls dangers générés par la circulation automobile. Elle englobe également des phénomènes tels que les bagarres (entre élèves d'un même établissement et/ou d'établissements différents), les trafics (vente à la sauvette, cigarettes, drogue...), le racket, les « squats » ou encore les intrusions de personnes extérieures aux collèges. Depuis 2015, le risque d'attentat est venu s'ajouter à la liste des problèmes de sécurité que rencontrent les institutions d'enseignement secondaire. Tout cela s'est traduit par une inflation des normes qui

Source

Extrait du rapport final de l'enquête. Pages 10 à 12.
<https://www.urbalyon.org/fr/AbordsCollegesSynthese>
(consulté le 08/08/2023)



→ <https://www.urbalyon.org/fr/AbordsCollegesSynthese>

s'imposent aujourd'hui aux collèges et à leurs gestionnaires. L'enjeu sécuritaire est devenu tellement important qu'il tend parfois à élargir les autres dimensions pourtant essentielles à la vie d'un établissement.

Troisième enjeu partagé par l'ensemble des collèges : leur rapport à leur environnement. Les institutions d'enseignement secondaire ne sont pas des objets « hors sol » déconnectés de la ville. Elles sont insérées dans un tissu urbain plus ou moins dense, mais toujours en lien avec d'autres fonctions et publics : habitat, activités économiques, équipements et infrastructures. Cette question du rapport à l'environnement soulève « en creux » une autre interrogation : celle du périmètre des abords des collèges. Ces derniers ne se limitent pas, en effet, aux seuls parvis – lorsqu'ils existent – ni aux trottoirs situés à proximité immédiate. Selon les configurations géographiques, ils englobent plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de mètres autour des établissements. Cet environnement est partagé entre les collèges et leurs acteurs mais aussi avec d'autres parties prenantes. Cette coexistence se déroule le plus souvent de manière satisfaisante (la perception et le vécu des riverains vis-à-vis des établissements d'enseignement secondaire sont largement positifs, par exemple), mais des hiatus sont parfois observables. Ainsi, à plusieurs reprises au cours de l'enquête de terrain, la question de la propreté a-t-elle été évoquée par différents interlocuteurs interrogeant la

responsabilité des collégiens sans qu'il ne soit toutefois possible de l'objectiver. Le rapport à l'environnement est par ailleurs apparu comme étant encore plus complexe dans les quartiers socialement fragiles.

Enfin, un dernier enjeu extrêmement important concerne l'intégralité des établissements d'enseignement secondaire. Il s'agit de la préservation et de la valorisation de leur image. Les abords des collèges constituent en effet la première représentation que des passants, des habitants ou encore des familles vont se faire d'un établissement. Leur entretien et leur fréquentation vont nourrir des visions sur leur qualité et leur bonne gestion, réelles ou supposées. À ce titre, les principaux de collèges sont particulièrement sensibles à cette dimension dont ils savent qu'elle détermine la réputation de leur établissement. Ce constat est d'autant plus vrai dans les institutions privées, soucieuses de maîtriser parfaitement leur communication pour s'assurer de la fidélité des élèves et de leur famille. Les collèges publics n'échappent pour autant pas à cette logique et veillent, eux aussi, à renvoyer une image positive pour éviter les comportements de contournement de la carte scolaire. Cette question de l'image revêt une telle importance qu'elle relègue, là encore, parfois au second plan d'autres aspects pourtant essentiels comme le bien-être des élèves ou la vie sociale dans le quartier. »





La sécurité des adolescents, une préoccupation permanente

La Métropole de Lyon accorde une grande importance à la protection des collégiens. Ce thème englobe divers aspects tels que la sécurité routière, la prévention des intrusions dans les établissements, la lutte contre les trafics illicites ou encore la gestion de la menace terroriste. Coup de projecteur sur trois initiatives visant à réduire les risques.

609
accidents impliquant des usagers âgés de 11 à 16 ans ont été recensés entre 2018 et 2021.

58%
des accidents surviennent à moins de 500 mètres du collège [...] principalement lors de traversées de voies principales.

Comprendre l'accidentologie aux abords des collèges

En 2023, la Métropole de Lyon a missionné le bureau d'études Covadis afin de mieux comprendre l'accidentologie aux abords des collèges dans son territoire. Les conclusions de cette étude mettent en lumière des enseignements significatifs sur la période 2018-2021.

Tout d'abord, 609 accidents impliquant des usagers âgés de 11 à 16 ans ont été recensés, représentant ainsi 7,6% de l'accidentologie générale dans le territoire métropolitain. Cette proportion est légèrement inférieure à celle de l'Eurométropole de Strasbourg, mais supérieure à celles du Grand Paris et de Montpellier Métropole. Les résultats révèlent un manque de connaissances approfondies concernant l'accidentologie corporelle des 11-16 ans, malgré l'existence du projet de recherche PAAM (Piéton Adolescent Accidentologie et Mobilité) initié en 2015. Ce projet pointe un pic

d'accidents piétons entre 11 et 13 ans, ainsi que le fait que 75 % des accidents surviennent à moins de 500 mètres du collège, principalement lors de traversées de voies principales. Plus spécifiquement, dans le territoire métropolitain de Lyon, 58% des accidents impliquant des collégiens piétons surviennent dans un rayon de 500 mètres autour des établissements. Le collège Georges Clémenceau à Lyon 7^e est identifié comme l'établissement le plus accidentogène avec six accidents enregistrés dans ce périmètre¹.

En termes de répartition géographique, les communes les plus touchées par ces accidents sont Vénissieux, Lyon (7^e et 3^e arrondissements), ainsi que Villeurbanne, situées au centre et en première couronne métropolitaine. Cette étude met ainsi en évidence la nécessité d'une approche proactive et ciblée pour améliorer la sécurité aux abords des collèges.

1 - Des travaux aux abords de ce collège auront lieu à l'été 2024



Le sas, un outil supplémentaire au service des établissements

Les collèges rénovés ou construits après 2015 sont souvent dotés de sas pour assurer la sécurité des élèves. Espace tampon de transition entre la voie publique et l'intérieur du collège, le sas est conçu pour limiter l'accès non autorisé et contrôler le flux des entrées et sorties. Cependant, l'installation de ces sas n'est pas systématique dans tous les établissements, car elle ne fait pas l'objet d'une obligation réglementaire. Dans les cas où les sas ne sont pas présents, un dispositif minimal comprenant un portail et un portillon commandés électriquement depuis la loge est généralement mis en place.

Des contraintes spatiales ou techniques peuvent parfois limiter la possibilité d'aménager ces sas. Il convient par ailleurs de veiller à ce

que leur mise en place n'empiète pas sur l'espace public, réduisant ainsi le confort et la sécurité routière des usagers.

Malgré leur présence, il est important de noter que les sas offrent avant tout une réponse technique à des problèmes qui nécessitent une intervention humaine. Leur efficacité dépend largement de la surveillance continue assurée par le personnel dédié. Ainsi, l'aménagement d'un sas ne constitue pas une garantie absolue contre les problèmes de sécurité. Il représente plutôt un outil matériel facilitant le travail des agents responsables de l'accueil des élèves. Il est donc essentiel de reconnaître que la sécurité dans les collèges repose non seulement sur des dispositifs techniques, mais également sur l'engagement et la vigilance du personnel en charge de la gestion des lieux.

Les multiples enjeux de l'installation des dispositifs antibéliers

Les bornes antibéliers, conçues pour sécuriser des espaces variés en empêchant l'intrusion de véhicules tels que les voitures ou les camions, sont parfois présentes aux abords des collèges dans la métropole de Lyon.

Cependant, leur déploiement ne doit pas être systématique en raison des différents contextes existants. L'installation de ces bornes soulève en effet plusieurs questions relatives à la configuration des lieux, à la répartition des responsabilités et à la maintenance. Malgré l'absence d'obligation juridique concernant leur déploiement lorsqu'un permis de

construire n'est pas requis, celui-ci requiert la mobilisation de diverses compétences et services. Cette mobilisation implique tant la Métropole que les Communes concernées, notamment les services de la voirie et de police.

Ce processus exige une approche transversale entre les différents acteurs impliqués avant toute prise de décision. Ainsi, l'installation de bornes antibéliers aux abords des collèges nécessite une évaluation minutieuse des besoins sécuritaires, une analyse de la configuration du site et des contraintes techniques afin de garantir une mise en place adaptée et efficiente de ces dispositifs de sécurité.



Quatre configurations différentes

Quatre principaux cas de figures se rencontrent dans le territoire de la métropole de Lyon en matière d'abords des collèges.



Les collèges en front de rue, donnant sur une voie ouverte à la circulation



Les collèges dotés d'un parvis



Les collèges localisés en impasse



Les collèges implantés sur une place, souvent enchâssés dans un quartier



1. Les collèges en front de rue, donnant sur une voie ouverte à la circulation motorisée

Il s'agit du type d'établissement le plus exposé aux enjeux de sécurité routière, la voie étant circulante et n'offrant pas de solution de repli pour les piétons en dehors des trottoirs.

Exemples

- Collège Gabriel Rosset à Lyon
- Collège Clémenceau à Lyon
- Collège Lassagne à Caluire-et-Cuire
- Collège La Xavière à Vénissieux
- ...

2. Les collèges dotés d'un parvis

Ces établissements bénéficient d'un recul plus ou moins important par rapport à la voirie. Cette zone tampon prend le plus souvent la forme d'un demi-cercle récupéré sur la parcelle du collège mais ouvert et traité comme une surlargeur du trottoir.

Exemples

- Collège Charcot à Lyon
- Collège Clément Marot à Lyon
- Collège Colette à Saint-Priest
- Collège Jean Macé à Villeurbanne
- ...

Problématiques

- Accidentologie (les élèves sont ici davantage exposés au risque d'accident avec des véhicules motorisés) et conflits d'usages (entre piétons, vélos et trottinettes, notamment).
- Dépose des élèves par des bus scolaires. Certains établissements font attendre les élèves dans la cour, jusqu'à ce qu'à l'heure de passage exacte des bus qui se rapprochent le plus possible de l'entrée.
- Dépose des élèves en voiture. Les embouteillages et ralentissements sont fréquents.
- Risque de déboitement des voitures derrière les bus lorsque les usagers en sortent.
- Vitesse excessive des automobilistes.
- Attente des élèves et des familles sur le trottoir. De nombreuses personnes sont concentrées sur un espace très réduit.
- ...



Problématiques

- Coprésence de différentes catégories d'usagers : les collégiens cohabitent ici avec d'autres publics tels que les familles, les riverains, mais aussi potentiellement des adultes sans lien avec les établissements et leurs abords (passants, « rodeurs » ...).
- Mésusages (regroupements, « squat », bagarres...).
- Accessibilité : des plots amovibles permettent généralement aux pompiers d'accéder au parvis en cas de besoin.
- Entretien : la domanialité des parvis pose parfois question : qui a la charge de leur entretien ?
- Aménagements parfois peu qualitatifs pour certains parvis (très minéraux, spartiates...).
- ...





3. Les collèges localisés en impasse

Ce type d'établissement est plus rare mais se rencontre toutefois, généralement en dehors des quartiers les plus centraux (ils sont fréquents dans l'Est lyonnais où les collèges sont souvent dotés d'un grand terrain).

Exemples

- Collège Boris Vian à Saint-Priest
- Collège Olivier de Serre à Meyzieu
- Collège Jean de Tournes à Fontaines-sur-Saône
- Collège Marcel Pagnol à Pierre-Bénite
- ...

Problématiques

- Dépose des élèves en bus : les arrêts sont le plus souvent installés au début de l'impasse, les élèves doivent ensuite marcher.
- Dépose des élèves en voiture : certains parents ont tendance à s'approcher le plus possible de l'entrée des collèges, créant parfois des embouteillages et ralentissements.
- Stationnement : des parkings sont parfois installés à proximité des impasses car il n'est généralement pas possible de s'y garer directement.
- Sécurité : ce type de collège se trouve à l'abri de la circulation... mais aussi des regards. Des usages problématiques y sont fréquemment observés en dehors des temps scolaires (regroupements, bagarres... mais aussi trafic ou rodéos, le soir, le week-end et en période de vacances).
- ...

4. Les collèges implantés sur une place, souvent enchâssés dans un quartier

Ces établissements concentrent une grande variété d'enjeux, à la fois urbains et sociaux.

Exemples

- Collège Gisèle Halimi à Lyon
- Collège Jean de Verrazane à Lyon
- Collège Le Plan du Loup à Sainte-Foy-lès-Lyon
- Collège Jean Jaurès à Villeurbanne
- ...

Problématiques

- Ensemble des problématiques précédemment évoquées ainsi que celles propres aux espaces publics en milieu urbain (regroupements, bruit...).
- ...







© Métropole de Lyon



Trois échelles d'analyse

Les échanges en groupes de travail et les constats d'usages ont permis de répartir les analyses autour de trois échelles : le périmètre immédiat, le périmètre rapproché et le périmètre éloigné.

Chacun de ces périmètres correspond à des enjeux différents et des équipements publics spécifiques, qui peuvent être ainsi classés par intensité et par proximité à l'entrée du collège. Ils sont représentés ci-après de façon schématique, avec des précisions sur les éléments qu'ils englobent.



1.

© Freepik



PR1. Le périmètre immédiat

Le périmètre immédiat correspond au parvis et à l'entrée du collège.

Il comprend l'ensemble du champ en première proximité, généralement visible depuis la loge :

- l'entrée du collège,
- le parvis quand il existe,
- le bord de voirie immédiat,
- les arrêts de bus dans certains cas.

2.



PR2. Le périmètre rapproché

Le périmètre rapproché correspond au début des cheminements des collégiens, et aux premiers liens avec la ville. Le niveau est celui de la rue.

Il comprend les équipements suivants :

- les arrêts de bus,
- le parking extérieur éventuel,
- les passages piétons.

3.

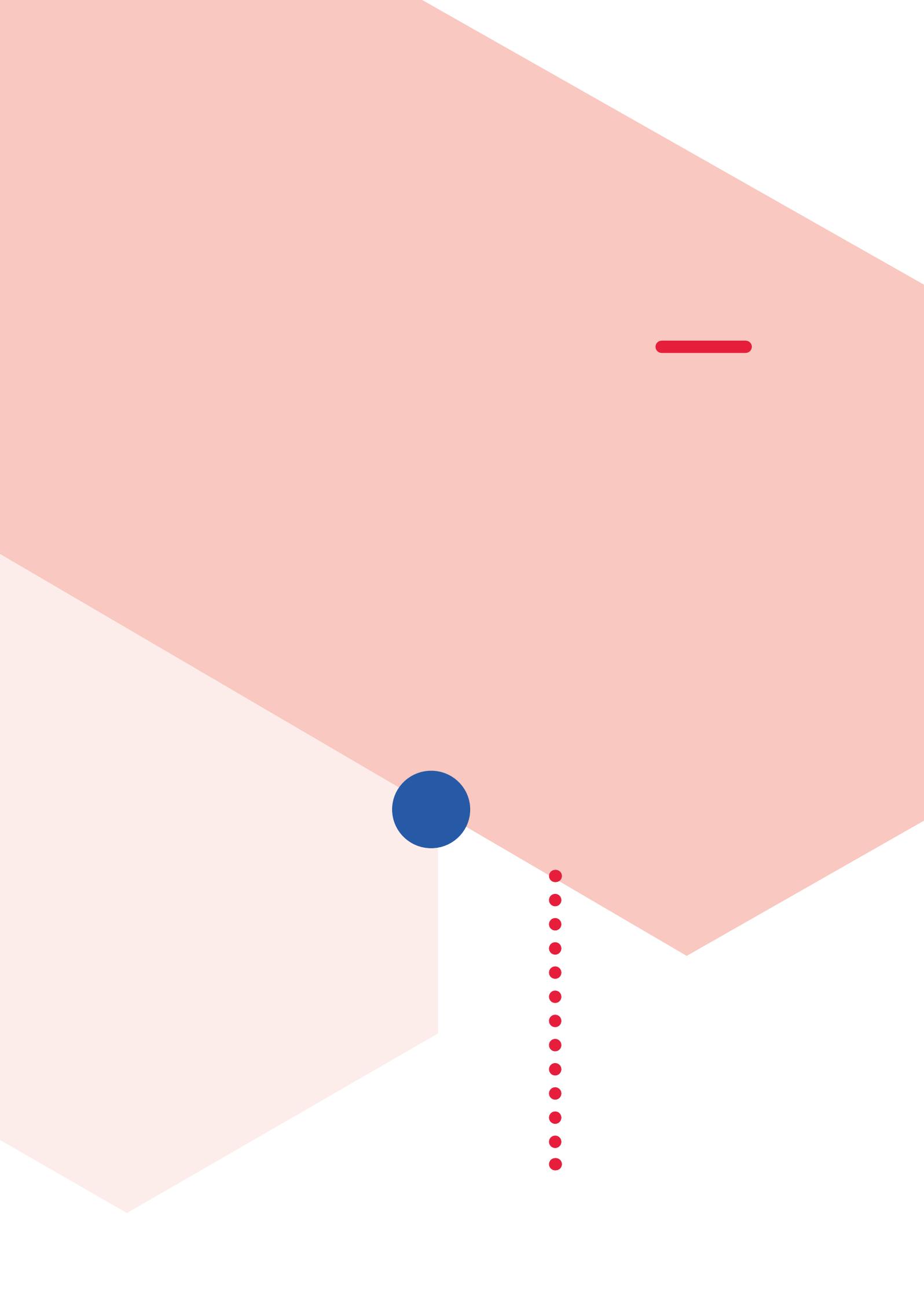


PE3. Le périmètre éloigné

Le périmètre éloigné correspond au secteur le plus large où les enjeux vis-à-vis du collège sont dilués avec les autres enjeux urbains. Le niveau est celui du quartier.

Il comprend :

- l'accès au parc du secteur,
- les éventuels autres établissements scolaires du voisinage,
- les cheminements piétons et les aménagements cyclables.





SIX DÉFIS À RELEVER



Une déclinaison de la Charte des espaces publics

Six défis prioritaires pour l'aménagement des espaces publics reflètent les grandes orientations retenues pour la programmation, la conception et la réalisation des projets d'espace public dans la métropole de Lyon. Issus de la charte des espaces publics, ils sont déclinés dans ce cahier de recommandations pour l'aménagement des abords des collèges. Ils ont servi de fils directeurs à la tenue de groupes de travail partenariaux à l'origine des bonnes pratiques qui suivent.



→ https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/charte-espaces-publics.pdf

1

- **Mieux adapter les espaces publics au réchauffement climatique et les rendre plus favorables au vivant**

2

- **Assurer un confort d'usage indispensable pour le bien-être et la santé**

3

- **Rendre la ville plus solidaire et inclusive pour toutes et tous**



© Métropole de Lyon

4

- ▶ Imaginer des espaces publics adaptés à la diversité des rythmes et usages de la ville

6

- ▶ Décliner une vision d'ensemble dans le territoire qui valorise aussi les spécificités locales

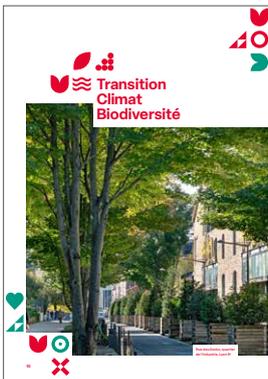
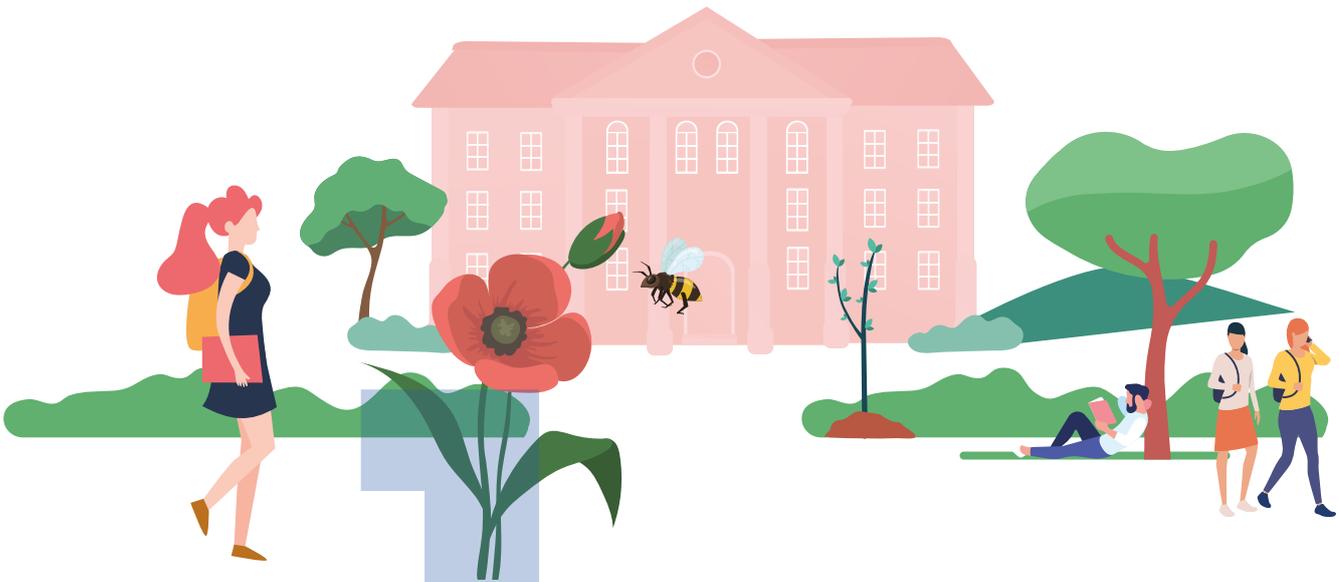
5

- ▶ Prioriser et encourager la marche, le vélo, les transports collectifs et décarbonés



Défi 1

Mieux adapter les espaces publics au réchauffement climatique et les rendre plus favorables au vivant



→ https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/charte-espaces-publics.pdf

« Les conséquences du réchauffement climatique sur nos manières de vivre sont déjà effectives, amenées à fluctuer et à s'amplifier dans les années à venir. Sécheresses, canicules, tempêtes, pluies ou orages intenses : les stratégies d'adaptation et d'atténuation de ces effets impliquent dès à présent de penser nos aménagements à l'aune de ces évolutions majeures et d'intégrer l'incertitude qui les accompagne. Les activités humaines génèrent d'autres impacts sur un cadre de vie, au premier rang desquels se trouvent les pollutions, l'exploitation intensive des sols et des ressources, et l'érosion de la biodiversité. Ces phénomènes interrogent à la fois l'habitabilité et la place laissée au vivant dans nos villes et nos territoires. Les réponses à ces enjeux incontournables sont par ailleurs à imaginer sous la contrainte croissante d'une raréfaction des ressources – matières premières, ressources énergétiques et financières – et la décarbonation de nos économies, qui invite à des approches plus sobres et moins coûteuses. Les espaces publics, en raison de leur caractère structurant, constituent l'un des leviers pour inscrire la transformation du cadre de vie dans cette double perspective. »

Sous-défis

- 1 Atténuer les effets du changement climatique
- 2 Replacer le vivant au cœur de la ville
- 3 Être économe dans l'usage des ressources
- 4 Favoriser le cycle naturel de l'eau et valoriser sa présence dans les aménagements
- 5 Privilégier des aménagements faciles à faire évoluer



IDÉES-CLÉS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES

- Le végétal joue un rôle largement positif aux abords des collèges.
- Il participe à la biodiversité et apporte à la fois agrément (ombre, fraîcheur) et esthétique (couleurs, paysage).
- Il contribue directement à donner une bonne image des établissements.
- La présence de végétal aux abords des collèges génère des comportements vertueux, aussi bien chez les élèves que parmi les adultes.
- Le végétal peut indirectement contribuer à la sécurité, en permettant notamment de mettre à distance piétons et voitures.
- Le végétal encourage également les déplacements en mode actif (marche, vélo, trottinette) en contribuant à créer une ambiance agréable.
- Afin d'éviter les dégradations (piétinement, vandalisme) et/ou les détournements d'usages (cachettes, obstruction de la visibilité), le végétal nécessite toutefois d'être bien pensé et positionné dans l'espace.



RECOMMANDATIONS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES



À PRIVILEGIER

Aménager des espaces généreux pour des collégiens qui en ont besoin.

Choisir des essences adaptées aux usages des adolescents (présence en nombre, piétinement, risques de dégradations...).

Favoriser la recherche de couleurs dans le choix des plantations car elles sont appréciées par les élèves.

Tenir compte des usages déjà présents (cheminements).

Protéger les zones fragiles (parterres végétaux).

Assurer un entretien régulier (idéalement éco-responsable) pour éviter un développement des dégradations.

Favoriser la sécurité des usagers en utilisant le végétal pour séparer les piétons des voitures, par exemple.

Associer les élèves aux décisions prises en matière de présence végétale (afin d'en favoriser le respect) et d'assurer le bon équilibre entre espaces libres et plantations.

Offrir un « lieu tampon » entre le collège et le reste du quartier (à travers la présence d'un parc, par exemple) et y encourager la co-présence d'adultes pour pacifier son fonctionnement.



À ÉVITER

Bloquer la visibilité (en général, et particulièrement pour les traversées piétonnes et la vidéoprotection).

Planter trop de strates basses propices à la dissimulation (buissons, massifs) et au dépôt de débris.

Réduire le végétal à sa dimension esthétique / décorative (oublier le vivant).

Utiliser des copeaux de bois ou des gravillons susceptibles d'être utilisés comme projectiles.

Installer des ganivelles (clôtures légères en bois).

Aller plus loin / pistes à explorer

- Les noues paysagères, un aménagement favorable au vivant... et à la sécurité des usagers ?





Défi 2

Assurer un confort d'usage indispensable pour le bien-être et la santé



→ https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/charte-espaces-publics.pdf

« Les espaces publics sont le réceptacle de fonctionnalités diverses - secours, collecte, nettoyage, logistique urbaine, transports, commerces, etc. - dont la prise en compte est une condition essentielle de la qualité du service rendu à la population. Au-delà de la stricte dimension fonctionnelle, la prise en compte des enjeux de sécurité et de valeur d'usage des espaces publics renvoie à une exigence de qualité plus globale. Les modes de vie urbains, de plus en plus intenses, combinent plusieurs facteurs de risques pour la santé (sédentarité, stress, pollutions en tous genres, densité et promiscuité physique) ajoutant de l'inégalité sanitaire aux autres formes d'inégalités. La prise de conscience de la santé dans la ville fait partie de l'histoire lyonnaise depuis le 20^e siècle et le mouvement hygiéniste. Ces problématiques ont connu une renaissance au 21^e siècle avec les enjeux de santé environnementale et de ville durable. En œuvrant pour l'amélioration du cadre de vie, les projets participent au bien-être, avec un retentissement reconnu sur les conditions de vie et la santé de tous. »

Sous-défis

- 1 Concevoir un environnement sain, apaisant et agréable à vivre
- 2 Répondre aux besoins essentiels des usagers et garantir le bon fonctionnement des services urbains
- 3 Encourager les usages actifs pour un espace public contributeur de bien-être
- 4 Contribuer à la sécurité et la prévention de la malveillance



IDÉES-CLÉS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES

- Les collégiens sont généralement invités à ne pas rester devant leur établissement après les cours et à se disperser rapidement afin d'éviter les regroupements et les problèmes que cela pourrait générer.
- Ils se réunissent rarement devant les collèges en dehors des jours de cours car les parvis ne sont pas aménagés pour cela (absence d'assises, par exemple).
- Les élèves ont parfois tendance à fréquenter des lieux inadaptés – comme des bâtiments / terrains abandonnés – lorsqu'ils n'ont pas d'autres endroits où aller après la classe.
- Ils ont besoin de " lieux tiers " (en dehors de l'école et de la maison).
- Se rendre au collège à pied en marchant permet d'avoir une activité physique et constitue un « sas » pour se mettre en condition et évacuer le stress, entre la maison et l'école.
- La pratique de la marche est facilitée par la qualité de l'environnement urbain : des espaces bien aménagés, végétalisés, suffisamment éclairés ou ombragés facilitent ce mode de déplacement chez les collégiens et leurs familles.
- Les déplacements en transports en commun peuvent être sources d'inconfort et de stress car les bus sont souvent bondés. Ce n'est pas la durée du trajet qui est déterminante, mais plutôt le niveau de fréquentation.
- En milieu urbain dense, les élèves sont fréquemment exposés à des polluants et aux particules fines.
- Le bruit – dans et autour des collèges – a un impact direct sur la santé des publics.
- Le harcèlement scolaire peut se produire au sein des établissements mais aussi tout autour, notamment sur le chemin emprunté par les collégiens, ainsi que sur les réseaux sociaux qui constituent un prolongement virtuel des espaces publics fréquentés par les élèves.



RECOMMANDATIONS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES



À PRIVILEGIER

Tenir compte, lors de l'aménagement des abords des collèges, des problématiques sanitaires liées au pollen et aux allergènes.

Renforcer la présence de poubelles et la pratique du tri dans et aux abords des établissements.

Localiser les arrêts de bus à proximité des établissements, pour éviter d'avoir à marcher dans des rues inadaptées, mais pas trop proches non plus (pour éviter les conflits d'usages entre modes de déplacement).

Distribuer aux collégiens des livrets d'information sur les aménagements existants (pistes cyclables, rues calmes, trottoirs larges...).

Développer des pédibus et encourager la marche groupée entre camarades.

Utiliser, dans la conception des espaces publics, des matériaux et des formes adaptées aux personnes à mobilité réduite (revêtement au sol non pénalisant pour un élève en fauteuil roulant ou avec des béquilles, par exemple).

Organiser des animations sur le thème des modes doux pour sensibiliser les élèves et les inciter à les adopter (petits-déjeuners, accueil bienveillant, opérations de sensibilisation...).

Installer un système d'éclairage permettant aux surveillants de repérer les personnes s'approchant des collèges et aux collégiens de se sentir en sécurité devant les établissements et tout le long des cheminements empruntés.

Faire intervenir des médiateurs dans l'espace public et dans les transports en commun, pour atténuer le stress lié à des tensions / conflits.



À ÉVITER

Des rues fréquentées par des camions à proximité des établissements, bruyantes et dangereuses pour les collégiens à pied, vélo ou trottinette.

Des flux piétons importants aux abords des établissements qui nuisent au bien-être des adolescents.

Des espaces publics et équipements empruntés par les élèves mais séparés des collèges par des voies routières à fort trafic.

Un défaut d'éclairage en hiver, qui génère angoisse et mal-être chez certains publics.

Aller plus loin / pistes à explorer

- Privilégier la présence humaine à l'entrée et à la sortie des établissements dans une logique d'apaisement des relations sociales et d'aide aux publics qui en ont besoin.
- Le « design actif », une méthode d'intervention originale permettant de rendre les publics acteurs de leur environnement et de leur bien-être à travers une participation à la réflexion et à la conception des espaces publics intégrant l'activité physique.





Défi 3

Rendre la ville plus solidaire et inclusive pour toutes et tous



→ https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/charte-espaces-publics.pdf

« Garantir l'hospitalité des espaces publics implique de porter une attention à chacun, et en particulier à toutes les personnes en situation de vulnérabilité ou d'exclusion : enfants, personnes âgées, femmes isolées, personnes en situation de handicap, en situation de précarité, jeunes – en groupe ou non –, etc. La mise en œuvre concrète de cette dimension inclusive passe par une conception attentive à certains besoins spécifiques, qui doit être initiée dès l'amont du projet. Elle suppose également une réflexion particulière sur la capacité des espaces à faire cohabiter les usages et les publics, à accueillir des activités collectives – artistiques, culturelles, festives, etc. – qui transformeront un espace public en un lieu de partage. »

Sous-défis

- 1 Garantir une accessibilité universelle des espaces publics
- 2 Impulser une plus grande mixité des publics et diversité des pratiques
- 3 Accompagner l'expression culturelle et artistique
- 4 Encourager une diversité de publics au sein des démarches participatives



IDÉES-CLÉS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES

- Une réflexion globale sur la diversité des usages et des usagers est nécessaire, en évitant de se focaliser sur un seul problème particulier dans un souci d'équité et d'efficacité.
- Le bien-être des collégiens est un enjeu de premier plan...
- ... tout comme leur sécurité ainsi que la responsabilité des chefs d'établissements.
- Il convient de rechercher un équilibre entre liberté et sécurité et d'éviter de déplacer des problèmes dans des secteurs voisins.
- La présence d'espaces inclusifs ne se pose pas de la même façon dans tous les territoires, en fonction notamment de leur niveau de fréquentation et de leur densité.
- Les élèves ont besoin d'espaces conviviaux et confortables pour pouvoir décompresser, discuter, jouer, passer de bons moments entre eux.
- Les commerces et les parcs situés à proximité des établissements d'enseignement sont souvent très investis, faute d'autres endroits où se retrouver.
- La dimension inclusive et solidaire des abords des collèges peut être abordée à travers le thème de la mobilité.



RECOMMANDATIONS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES



À PRIVILEGIER

La synchronisation de l'éclairage public avec les horaires de fréquentation des établissements.

Des trottoirs d'une largeur supérieure à deux mètres, équipés de barrières aux abords immédiats des collèges.

La présence de ralentisseurs / plateaux.

La coprésence d'adultes dans les espaces publics proches des collèges (parents, riverains, commerçants...).

L'utilisation de sonneries mélodiques et discrètes pour annoncer les entrées et sorties des classes, qui changent régulièrement (pour ne pas déranger les riverains).

L'organisation d'activités au sein des collèges, afin d'inciter les élèves à rester à l'intérieur plutôt que de se regrouper aux abords.

La réalisation de fresques participatives.

Des modes de déplacement qui permettent d'être et de se sentir en sécurité (marche, trottinette, vélo...).

L'installation de parking à vélos et trottinettes dans l'enceinte, à proximité immédiate de l'entrée des collèges, avec des espaces spécifiques pour les agents et enseignants (distincts de ceux destinés aux élèves).

L'installation de bancs à proximité des établissements mais pas directement devant.

La mise en place d'une signalétique permettant de repérer les établissements (avec une charte métropolitaine).

L'aménagement ou le partage d'espaces verts à proximité des établissements – mais pas directement devant – offrant une variété d'activités et d'équipements (terrains de sport / jeux, bancs, tables pour pique-niquer...).

Le parfait nettoyage et entretien des abords des établissements (détritus, tags...).



À ÉVITER

La présence statique de collégiens directement devant les établissements et dans la durée pour des raisons de sécurité.

La présence statique de personnes extérieures aux collèges directement devant les établissements et dans la durée.

L'installation de nombreux bancs directement devant les établissements, en raison du risque de faire l'objet d'usages déviants.

La présence d'une végétation dense entravant la visibilité aux abords des collèges.

La pratique des jeux de ballons à proximité immédiate d'habitations, en raison des éventuelles nuisances sonores pour les riverains.

Une signalétique peu visible (trop petite, mal placée, désuète...).

Des parkings à vélos et trottinettes communs pour les élèves et les agents/enseignants.

Aller plus loin / pistes à explorer

- La coprésence d'adultes aux abords des collèges, un outil d'apaisement et de sécurisation ?



Défi 4

Imaginer des espaces publics adaptés à la diversité des rythmes et usages de la ville



« Les espaces publics sont des lieux où l'on se déplace, mais ils agissent également comme vecteurs de lien social et d'accueil par la diversité d'usages et d'activités qui y sont pratiqués. Les places, les jardins ou les rues de quartiers sont autant d'espaces où privilégier la pluralité des usages qui font la vie locale. Ainsi, la nécessité de rééquilibrage de la place donnée à la circulation et au stationnement est posée à la fois dans l'espace, mais aussi dans le temps, en imaginant des occupations qui puissent être temporaires ou plurielles : événements festifs, occupations en lien avec les activités en rez-de-chaussée, commerces de proximité, etc. Penser les espaces en cohérence avec les différentes temporalités de la ville et expérimenter les usages permettront leur bonne adaptation aux rythmes de la vie de quartier, mais aussi d'accueillir des événements ou des animations ponctuels qui constituent des moments essentiels à la convivialité et la cohésion sociale. »

→ https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/charte-espaces-publics.pdf

Sous-défis

- 1 Apaiser l'espace au profit des usages du quotidien
- 2 Inviter les habitants à se réapproprier les rues
- 3 Accommoder les espaces aux temporalités de la vie locale
- 4 Inviter les habitants à participer à l'aménagement et à la gestion



IDÉES-CLÉS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES

- Les heures d'entrée et de sortie des établissements constituent deux temps forts quotidiens pour l'ensemble des publics.
- Différents modes de transport sont utilisés par les collégiens et doivent de facto cohabiter : voiture, marche, vélo, trottinette et bus.
- De nombreux conflits d'usages sont constatés aux abords des établissements.
- Les embouteillages sont fréquents à la sortie des cours.
- La présence de voitures constitue le risque principal en matière de sécurité aux abords des collèges.
- Les parents ont souvent tendance à vouloir s'approcher au maximum des établissements pour y déposer leurs enfants (stationnement anarchique, en « double file » ...).
- Les bus sont fréquemment bondés.
- Les espaces verts et terrains de sport situés à proximité immédiate des collèges sont souvent investis par les élèves à la sortie des cours (principalement par les garçons).
- De bonnes relations entre les élèves, les riverains et l'équipe éducative facilitent le signalement d'éventuels problèmes aux abords des établissements (bagarres, regroupements, trafics...).



RECOMMANDATIONS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES



À PRIVILEGIER

Limitier la circulation automobile aux abords immédiats des collèges.

Installer, en fonction du contexte, des dispositifs anti-bélier devant l'entrée, afin de garantir la sécurité des élèves.

Entretien parfaitement les abords des établissements (les parvis mais également les parkings et terrains adjacents) pour éviter le développement des dégradations et valoriser l'image des collèges.

Entretien également parfaitement l'intérieur des collèges (les élèves seront de bons ambassadeurs auprès de leurs proches).

Créer / développer des parkings à vélos et à trottinettes, pour répondre à l'évolution des modes de déplacement des différents publics.

Faire mieux connaître les collèges et leur fonctionnement aux parents et riverains et lutter contre les idées reçues.

Faire intervenir des médiateurs aux abords des établissements en dehors des heures de cours lorsque c'est nécessaire (en cas d'usages problématiques comme les bagarres, regroupements, trafics...).

Sensibiliser les collégiens au code de la route, afin d'éviter les conduites à risques.

Entretien de bonnes relations avec les élèves et les riverains, afin qu'ils soient des relais/ fassent des alertes en cas d'incidents aux abords des établissements.

Autoriser les collégiens à pique-niquer dans les établissements les jours d'activités parascolaires où la cantine ne fonctionne pas.

Aménager des pistes cyclables à proximité immédiate des établissements mais également sur les parcours empruntés par les élèves.

Coordonner les heures d'entrée et de sortie des collèges avec les horaires de passage des bus.



À ÉVITER

Les collèges implantés en retrait de l'espace public, auxquels on accède via une impasse.

Les dépose-minutes situés directement devant les établissements.

La présence de publics très différents aux abords des collèges au moment des entrées et sorties d'établissement (élèves, enseignants mais aussi personnes extérieures).

Les périodes sans aucune activité aux abords des établissements (soirs, week-ends et vacances scolaires).

Les sonneries / annonces micros trop fortes, qui créent des nuisances sonores pour les riverains.

Aller plus loin / pistes à explorer

► « Occuper le temps vide » en accompagnant les usages vertueux des abords des collèges en dehors des heures de cours (promener son chien, se balader, faire du sport...) afin de chasser les usages problématiques (bagarres, regroupements, trafics...)?



Défi 5

Prioriser et encourager la marche, le vélo, les transports collectifs et décarbonés



→ https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/charte-espaces-publics.pdf

« Les pratiques de mobilité sont aujourd'hui marquées par des transformations rapides et profondes : la rationalisation de l'emprise de la voiture dans l'espace public doit aller de pair, pour diminuer les dépendances énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre, avec des aménagements visant l'efficacité des mobilités actives, des transports collectifs et des alternatives à la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, électromobilité...). L'enjeu prioritaire est de redonner leur place aux piétons et d'encourager la marche, premier mode de déplacement dans certains territoires et maillon indispensable dans la chaîne des mobilités. Le vélo permet d'accroître encore l'autonomie et la portée des déplacements dès lors qu'il bénéficie d'un système vélo efficient, composé entre autres d'un réseau d'infrastructures sûres et confortables et de services facilitant la pratique. Au-delà, il s'agira surtout de chercher à articuler ces modes avec les transports collectifs, amenés à se développer, en portant une attention fine aux lieux d'intermodalités. »

Sous-défis

- 1 Redistribuer l'espace alloué à l'automobile au bénéfice des autres modes
- 2 Prioriser le confort et la sécurité du piéton
- 3 Faciliter la pratique quotidienne du vélo en complément de la marche
- 4 Optimiser l'intermodalité et la praticité des stations de transports en commun



IDÉES-CLÉS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES

- Les différents modes de déplacement ont du mal à cohabiter aux abords des collèges au moment des heures de pointe (conflits d'usages).
- Les parents ont souvent tendance à vouloir s'avancer au plus près des établissements et à stationner en double-file et/ou sur les trottoirs.
- Les problèmes d'engorgement sont tout à la fois sources d'insécurité, de stress et de nuisances pour les élèves, leur famille et les riverains.
- Les déplacements à vélo demeurent minoritaires chez les collégiens car la présence dominante des voitures les rend risqués.
- Les parents s'opposent souvent à ce que leurs enfants aillent au collège en vélo car ils trouvent cela dangereux en raison de l'absence ou de l'insuffisance de pistes cyclables.
- Les élèves utilisent de plus en plus les trottinettes et ne connaissent pas toujours les règles qui s'appliquent à elles en matière de circulation.
- Les bus – scolaires ou non – sont souvent bondés le matin et en fin d'après-midi et les arrêts de bus constituent fréquemment des points d'attroupement.
- Le personnel des collèges est parfois amené à « faire la circulation » aux abords des établissements.
- Des tensions peuvent se produire avec les riverains qui ont du mal à circuler et/ou à sortir de chez eux.
- Les collégiens se déplacent fréquemment en groupes.
- Ils empruntent parfois des raccourcis qui occasionnent des tensions avec les habitants (en traversant des jardins de copropriétés, par exemple).
- Les élèves fréquentent certains commerces situés près de leur collège, comme les boulangeries ou les supermarchés, ainsi que des équipements et espaces publics où ils peuvent se retrouver et jouer en dehors des cours (bibliothèques, parcs, terrains de sport...).
- Ils se rendent également parfois les uns chez les autres lorsqu'ils habitent près de leur établissement.
- Les déplacements et la qualité de l'environnement urbain dans lequel les collégiens sont amenés à marcher participent à la réputation des établissements.
- Les parents opèrent parfois un arbitrage temps de trajet / offre d'enseignements, notamment dans le secteur privé.



RECOMMANDATIONS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES



À PRIVILEGIER

Encourager des initiatives de vélobus, sur le modèle des pédibus.

Caler la sortie des collégiens sur l'heure précise d'arrivée des bus.

Recourir à la communication par les pairs, en mobilisant les parents pour faire passer des messages de prévention aux élèves mais également en s'appuyant sur les jeunes pour discuter avec leurs familles.

Favoriser autant que faire se peut une présence humaine aux abords des collèges et dans les transports en commun, pour canaliser les tensions et faciliter les flux.

Créer / développer des parkings à vélos et à trottinettes, pour répondre à l'évolution des modes de déplacement des différents publics.

Renforcer la sensibilisation des collégiens au bon usage des trottinettes, au code de la route et, plus largement, aux règles élémentaires de sécurité et aux comportements responsables (ne pas circuler avec des écouteurs, par exemple).

Élargir les cheminements piétons entre collèges et arrêts de transports en commun pour que des groupes de collégiens puissent marcher de front sans empiéter sur la chaussée.

Sécuriser et mettre en accessibilité les passages piétons à proximité des collèges et sur le trajet vers d'autres équipements ou vers les transports en commun.



À ÉVITER

Implanter les arrêts de bus juste devant l'entrée des collèges, au risque de générer des problèmes d'engorgement.

Limiter les pistes cyclables aux seuls abords immédiats des établissements, car les élèves habitent souvent plus loin.

Aller plus loin / pistes à explorer

► Mieux connaître les pratiques de mobilité et attentes des collégiens, en réalisant des enquêtes de terrain auprès des élèves et de leurs parents.



Défi 6

Décliner une vision d'ensemble sur le territoire qui valorise aussi les spécificités locales



→ https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/charte-espaces-publics.pdf

« Le territoire de la métropole de Lyon est riche de la diversité de ses paysages et de sa topographie. La variété des contextes et des patrimoines peut même être considérée comme l'un des marqueurs de l'identité métropolitaine. Si l'ambition de qualité doit concerner tous les espaces publics, celle-ci doit également se décliner localement dans les quartiers et les communes par des projets tenant compte des singularités locales et en prenant appui sur les caractéristiques spatiales et paysagères environnantes pour qualifier les aménagements. Cet ancrage passe également par une association des parties prenantes locales, notamment à travers des démarches attentives au patrimoine - ordinaire ou majeur - , au vécu des lieux et attachées à la recherche de solutions propres à chaque projet plutôt qu'à des réponses génériques. La Métropole doit donc à la fois veiller à définir les bases d'une identité commune répondant aux enjeux et politiques publiques portées dans son territoire tout en évitant l'uniformisation pour prendre en compte chaque contexte local. »

Sous-défis

- 1 Installer un socle commun porteur d'une identité métropolitaine
- 2 Valoriser le patrimoine paysager, urbain, social et culturel de chaque site
- 3 Mobiliser l'expertise des parties prenantes locales



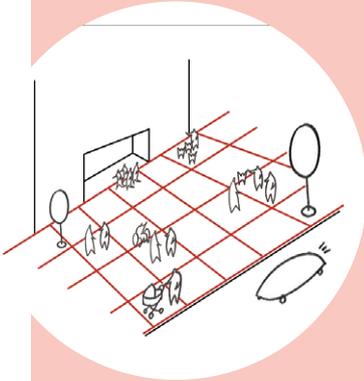
IDÉES-CLÉS POUR LES ABORDS DES COLLÈGES

- Ce cahier constitue un recueil de recommandations couvrant une pluralité de thématiques essentielles à l'aménagement des abords des collèges. Il offre une vision d'ensemble, visant à répondre aux besoins variés des adolescents tout en assurant leur sécurité et leur bien-être.
- Toutefois, sa pertinence dépend étroitement de sa capacité à s'adapter aux spécificités propres à chaque établissement. En effet, chaque collège présente des caractéristiques uniques, qu'elles soient d'ordre géographique, social ou culturel. Ces particularités doivent être prises en considération lors de la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce document.
- Dans cette optique, une séance de travail collective finale a été consacrée à l'examen attentif des spécificités locales, permettant ainsi d'identifier les nuances et les particularités de chaque contexte.
- Cette démarche a permis de souligner l'importance d'une approche différenciée et adaptable. Il convient dès lors de trouver un juste équilibre entre l'application des recommandations générales et la prise en compte des spécificités de chaque établissement. Cela implique de développer une compréhension fine des réalités locales, en tenant compte des configurations géographiques, des dynamiques sociales et des particularités culturelles propres à chaque contexte.
- Ainsi, ce cahier de recommandations se veut être un support flexible et évolutif, capable de s'adapter aux besoins changeants des collèges et de leur environnement. En favorisant une approche globale, il aspire à contribuer activement à la création d'environnements scolaires sécurisés, inclusifs et propices à l'épanouissement des adolescents.

© Métropole de Lyon



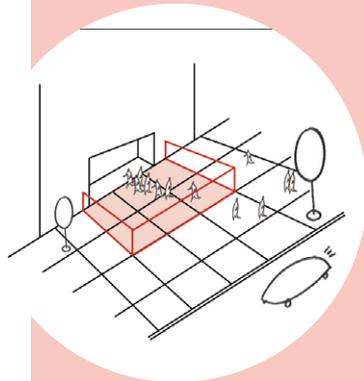
Boîte à outils



Parvis

- Un espace public ouvert à tous.
- Un lieu de convivialité et d'attente pour les collégiens.
- Une tendance des principaux d'établissements à privilégier la dispersion rapide des élèves et à éviter toute présence prolongée.
- Des pics de fréquentation aux entrées et sorties des classes.
- Des espaces peu investis en dehors des temps scolaires.
- Un besoin d'espace devant l'entrée des établissements.

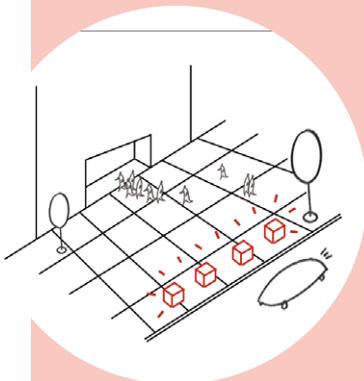
Solution ⇔ **Concilier convivialité et sécurité.**



Sas

- Un outil parmi d'autres au service de la sécurisation des abords des collèges.
- Nécessité d'une présence/intervention humaine.
- Pas toujours possible dans les collèges où ils n'ont pas été prévus au départ.
- Présence de contraintes techniques et foncières.
- L'emprise du sas ne doit pas déborder sur le domaine public et rejeter les piétons sur la chaussée.

Solution ⇔ **Lorsque le sas déborde sur l'espace public, laisser suffisamment de place aux piétons.**

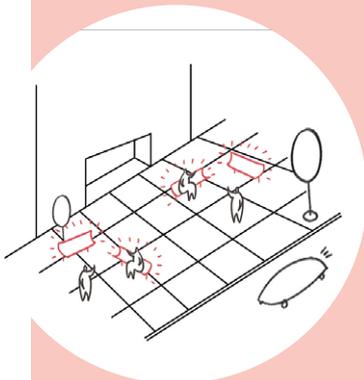


Dispositifs anti-béliers

- Un dispositif anti-intrusion pour les véhicules.
- Une obligation d'en installer selon nécessité ou non de déposer un permis de construire concernant le bâti du collège
- Une installation au cas par cas, selon la configuration des lieux et en fonction de la possibilité de prendre de la vitesse (situation « en T » de la voirie).
- Une diversité possible de formes (cubes, blocs...).
- Peut faire l'objet de soins esthétiques pour être mieux intégrés

Solution ⇔ **Placer des blocs béton en fonction de l'évaluation du risque.**

Solution intermédiaire ⇔ **Casser la vitesse par des chicanes et des ralentisseurs.**

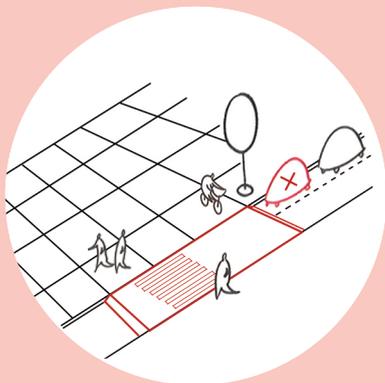


Bancs

- Un besoin manifeste pour les adolescents.
- Une distance de l'entrée à évaluer avec précaution.
- La Métropole de Lyon y est favorable pour la convivialité de l'espace public pour tous...
- ... les principaux de collèges et la police craignent des mésusages (rassemblement, squat, trafic, présence de personnes extérieures...).

Solution ⇔ **Évaluer la situation au cas par cas avec le principal qui sera décisionnaire.**

Solution intermédiaire ⇔ **Expérimentation / test (on en pose et on les enlève si nécessaire), « assis-debout », mobiliers urbains reposeurs.**

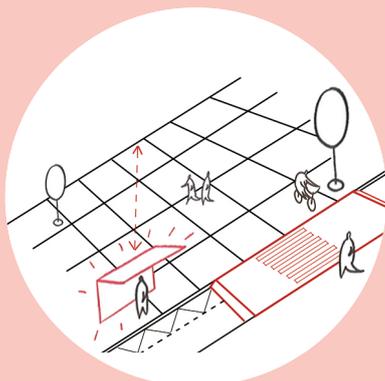


Stationnement

- Le maire est investi de pouvoirs de police, il peut notamment réguler voire interdire la circulation et le stationnement des véhicules aux abords des établissements scolaires.
- Le niveau Vigipirate « alerte attentat » peut prévoir l'interdiction du stationnement des véhicules aux abords des établissements scolaires.
- À cela s'ajoute l'obligation de neutraliser les places de stationnement motorisé dans les cinq mètres en amont de chaque passage piéton d'ici 2027. Prioriser ceux entre le collège et les arrêts de transport en commun.
- **Cas spécifique de la ville de Lyon** : périmètre de dix mètres de rayon à partir de l'entrée interdisant toute présence statique matérielle (véhicules, poubelles, bacs à fleurs...).
- Même situation pour les voitures et vélos.

Solution ⇔ **Stationner plus loin.**

Solution intermédiaire ⇔ **Installer des arceaux vélos et trottinettes sur les espaces de stationnement neutralisés.**

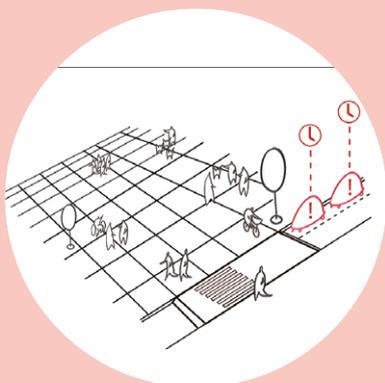


Arrêts de bus

- Génèrent des flux importants.
- Risque de conflits avec les piétons et les voitures, dû aux masques de visibilité.
- Éviter les manœuvres devant le collège.
- Privilégier une configuration en ligne pour les lignes régulières.

Solutions

- ⇔ **Implanter les arrêts de bus en aval des passages piétons pour une meilleure visibilité.**
- ⇔ **Maintenir une distance adéquate entre les arrêts et le parvis pour garantir la sécurité tout en assurant l'accessibilité.**
- ⇔ **Viser une distance de 50 mètres entre les arrêts de bus et les collèges.**
- ⇔ **Adopter une disposition en quinconce pour les arrêts.**
- ⇔ **Éviter les manœuvres des bus près des collèges pour réduire les risques pour les élèves.**



Dépose-minutes

- En milieu urbain dense, à éviter.
- Pour des collèges avec un périmètre scolaire réduit permettant aux élèves de venir à pied, en vélo ou en bus, mieux vaut inciter et promouvoir les déplacements en transports en commun ou en modes actifs.
- Risques : perturbation du trafic, dangers au redémarrage des véhicules.

Solutions

- ⇔ **Favoriser le covoiturage entre parents.**
- ⇔ **Encourager l'utilisation des transports en commun ou des modes actifs.**
- ⇔ **Utiliser les parkings ou emplacements existants.**
- ⇔ **Éloigner les zones de dépose de l'attente des élèves (50 à 100 mètres).**
- ⇔ **Prévoir une dépose-minute près du collège en dernier recours.**



→ Davantage d'informations pratiques



© Métropole de Lyon

TÉMOIGNAGES

TÉMOIGNAGE N°1



Monsieur Gruson

Conseiller technique Prévention Sécurité - Responsable
équipe Mobile académique de sécurité à l'Académie de Lyon

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX QUE SOULÈVENT LES ABORDS DES COLLÈGES POUR L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Les abords des collèges soulèvent à la fois des enjeux de sécurité et de climat scolaire, priorités de l'Éducation nationale pour garantir les conditions d'un enseignement de qualité à l'école de la République. Les abords du collège font partie de l'environnement scolaire où les élèves ont un premier contact avec l'établissement et partagent avec d'autres collégiens et les usagers cet espace. Il est donc primordial que les abords soient accueillants et donnent envie d'aller en cours dans un climat sécurisé et rassurant. Sur le plan de la sécurité, les abords ne relèvent pas de la responsabilité des chefs d'établissement mais dans le cadre de leurs attributions, en coordination avec le maire et les forces de l'ordre, ils mettent en œuvre les directives Vigipirate qui visent à limiter les rassemblements et prévenir les intrusions dans l'établissement.

EXISTE-T-IL DES DIFFÉRENCES SELON LES TERRITOIRES ?

La gestion des abords est forcément liée à l'environnement immédiat de l'établissement. Elle s'apprécie globalement en fonction des espaces disponibles devant l'entrée, des axes de circulation, du nombre d'élèves accueillis. Il faut donc s'adapter aux spécificités de chaque collège et établir un diagnostic propre.

QUELLE EST LA RESPONSABILITÉ DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT CONCERNANT LES ABORDS DES COLLÈGES ?

Les abords sont avant toute chose un espace public. Ils ne sont donc pas sous la responsabilité du chef d'établissement. Néanmoins, c'est un espace dans le prolongement direct de l'établissement où s'inscrivent les actions éducatives et pédagogiques.

À ce titre, les règles de l'établissement continuent de s'appliquer. Un élève peut ainsi, même en dehors des limites physiques de l'établissement être sanctionné si son comportement est contraire au règlement intérieur ou à des répercussions sur le fonctionnement et la sérénité de l'établissement.

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À UN ÉTABLISSEMENT QUI ENVISAGERAIT DE RÉAMÉNAGER SES ABORDS ?

Il est nécessaire de concilier la qualité de vie (zone aérée et piétonne) avec les contraintes de la sécurisation des abords de l'établissement. Ce doit être un lieu accueillant où les élèves ont plaisir à venir apprendre. La sécurité de chacun contribue à rendre cela possible au quotidien que ce soit dans le respect des règles de vie de l'établissement ou dans la prévention et la protection des élèves et des usagers face aux risques routiers, aux troubles à l'ordre public, et aux intrusions.



TÉMOIGNAGE N°2

Monsieur Oden

Principal du collège André Lassagne à Caluire-et-Cuire

QUELS ÉTAIENT VOS BESOINS INITIAUX / LES PROBLÈMES AUXQUELS VOUS ÉTIEZ CONFRONTÉS ?

Les élèves du collège André Lassagne empruntent tous le même chemin pour se rendre au collège ou rejoindre les arrêts de bus après leurs cours.

Arrivés dans le square André Lassagne, ils se séparaient en deux groupes : l'un prenant les transports vers le Nord de la ville, l'autre vers le Sud. Cela créait des dangers puisque les trottoirs d'attente des transports situés sur une artère de la ville très passante étaient sous-dimensionnés.

EN QUOI A CONSISTÉ LE RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

Dans un premier temps, nous avons établi un diagnostic avec les élèves éco-délégués en lien avec le service voirie de la Métropole de Lyon, et deux associations partenaires. Puis nous avons étudié les cheminements des élèves, leur comportement aux abords et leurs attentes en matière d'aménagement.

Cela nous permis de définir avec eux les modalités de restructuration du parvis, des trottoirs et des zones d'attente des arrêts de bus. Aujourd'hui, les

trottoirs ont été dimensionnés selon nos besoins, les cheminements ont été repensés pour les conduire vers des zones d'attente plus sécurisées. Des aménagements cyclables ont été réalisés. À la fin du projet, les élèves ont même participé à l'aménagement paysager.

QUEL BILAN EN FAITES-VOUS AUJOURD'HUI ?

Les abords sont plus apaisés. Pour les circulations en mode doux, les conditions se sont améliorées mais les contraintes liées à l'espace disponible sur la chaussée ne nous ont pas permis de créer de vrais couloirs cyclables comme nous l'aurions souhaité. Le projet mériterait d'être maintenant vu à une autre échelle, dans un périmètre plus étendu, de façon à sécuriser le parcours des élèves dès leur domicile.

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À UN AUTRE ÉTABLISSEMENT QUI ENVISAGE DE RÉAMÉNER SES ABORDS ?

Il est très important de prendre l'avis de l'utilisateur (ici, les élèves) et de mener des observations sur le terrain (par une approche sociologique et ergonomique) avant de prendre des décisions si l'on veut créer des espaces adaptés à leurs besoins et répondant à leurs aspirations.



TÉMOIGNAGE N°3

Monsieur Mekki

Principal du collège
Marcel Dargent à Lyon 3^e

QUELS ÉTAIENT VOS BESOINS INITIAUX / LES PROBLÈMES AUXQUELS VOUS ÉTIEZ CONFRONTÉS ?

Le collège Dargent a répondu à un projet d'aménagement de la Métropole. Les usagers, et plus particulièrement les élèves, souhaitaient davantage de verdure sur le parvis du collège ainsi que des lieux pour se rencontrer. L'idée était de partager l'espace extérieur du collège et d'en faire un lieu de rencontre.

Il n'y avait pas de problèmes particuliers sauf peut-être concernant la mise en place de bancs pour éviter les attroupements. Mais les élèves nous ont assuré de la bonne utilisation des bancs et, surtout, du partage de ces bancs avec les riverains en dehors du temps scolaire.

EN QUOI A CONSISTÉ LE RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

Il s'agit de plantation d'arbres et de la réalisation d'une fresque imaginée par les élèves. Les élèves ont participé entièrement à ce projet : rencontre

avec Madame Sylvie Giagnorio et différents collaborateurs de la Métropole ainsi qu'avec l'artiste.

QUEL BILAN EN FAITES-VOUS AUJOURD'HUI ?

Les travaux ont commencé le 16 février 2024. Les premiers arbres ont été plantés : cela donne un bel environnement et une valeur esthétique supplémentaire au collège. Les usagers ainsi que les personnels sont ravis de ces changements.

Nous n'avons pas été gênés par les travaux et nous avons apprécié l'accompagnement et l'écoute de la Métropole.

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À UN AUTRE ÉTABLISSEMENT QUI ENVISAGE DE RÉAMÉNER SES ABORDS ?

Il faut se lancer car la Métropole est dans une vraie démarche d'accompagnement et met à la disposition des collèges tous les moyens nécessaires pour l'accomplissement de ces projets. Il faut aussi faire confiance aux élèves car ils sont réalistes et ont de très belles idées.



GRAND TÉMOIN



Madame Giampino

Présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence,

Vice-présidente du HCFEA

LE HCFEA S'INTÉRESSE NOTAMMENT À LA PLACE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CE CAHIER DE RECOMMANDATIONS DESTINÉ AUX ACTEURS DE LA FABRIQUE DE LA VILLE ?

Le HCFEA publie un nouveau rapport intitulé :

« La place des enfants dans l'espace public et la nature : Éducation, santé, environnement ».

Ce cahier de recommandations aura une utilité publique au-delà de la métropole lyonnaise, grâce à l'exemplarité démocratique de sa méthodologie. Il implique toutes les parties prenantes, y compris les collégiens eux-mêmes, et accorde un temps important en amont pour poser les bonnes questions. Il constitue à la fois un outil d'action et un moyen de réflexion continue.

POUR FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES COLLÉGIENS DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN, QUELLES INITIATIVES CONCRÈTES PROPOSERIEZ-VOUS ?

Les adolescents et les enfants font partie intégrante de la société, et l'espace public leur appartient autant qu'aux autres générations. Il est de notre responsabilité de nous organiser pour que leur expérience de cet espace soit harmonieuse. Le HCFEA a proposé plusieurs mesures pour stimuler et reconnaître l'engagement des enfants. Par exemple, depuis sa création, il recommande d'ouvrir les établissements scolaires sur le territoire de vie des élèves, notamment durant les temps extrascolaires. L'objectif est que l'école joue un rôle actif de forum citoyen, participatif, dans la transition écologique et l'aménagement des territoires. Il est possible de tirer parti du programme d'Éducation au Développement Durable (EDD 2019) pour favoriser l'articulation entre projets pédagogiques (E3D) et possibilités d'implication extrascolaire. Dans certaines régions, notamment rurales, l'établissement scolaire peut être l'unique acteur socio-culturel de référence.

PENSEZ-VOUS QUE LA PARTICIPATION DES ADOLESCENTS AUX PROJETS QUI LES CONCERNENT EST SUFFISANTE AUJOURD'HUI ? QUELS MÉCANISMES POURRAIT-ON RENFORCER POUR QUE LEURS VOIX SOIENT DAVANTAGE ENTENDUES ET PRISES EN COMPTE DANS LES DÉCISIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN ?

Il reste beaucoup à faire pour mieux comprendre les adolescents. Les conflits liés à l'usage de l'espace public révèlent souvent des préjugés sur les jeunes, ainsi que des idées erronées sur leur comportement et leur besoin de respect et de justice. Les médias ne mettent que rarement en avant leur empathie, leur solidarité et leurs engagements. Par exemple, peu de gens sont conscients que certains adolescents assument des rôles d'aidants dans leur famille en cas de handicap, de vieillesse ou de maladie d'un proche.

LES ENJEUX DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES JEUNES SONT DE PLUS EN PLUS IMPORTANTS. COMMENT PEUT-ON LES PLACER AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES, SOUVENT AXÉES SUR LA SÉCURITÉ ? QUELLES ACTIONS PRÉCONISERIEZ-VOUS POUR ÉQUILIBRER ÉPANOUISSEMENT ET SÉCURITÉ DANS L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DES COLLÈGES ?

L'accès à l'extérieur et à la nature est crucial pour les enfants et les adolescents ; il est bénéfique pour tout le monde. Il est essentiel de viser un équilibre entre sécurité et convivialité. Cet objectif permet de surmonter trois obstacles à l'accès à l'extérieur : le déni des risques, la peur excessive de l'insécurité et la surprotection. Pour des raisons de santé des jeunes et pour un meilleur apprentissage de la vie en société, il est primordial de contrer la tendance actuelle au repli sur l'intérieur qui va de pair avec le tout écran, la sédentarité et parfois l'isolement. Lorsque les enfants peuvent s'épanouir dans l'espace public, cela symbolise un espace revitalisé et humanisé pour toutes les générations, y compris pour ceux qui sont socialement plus fragiles, en raison de leur âge ou de leur état de santé.



CONCLUSION

Une démarche d'acculturation au long cours

À la suite d'une enquête de terrain révélant la diversité des pratiques et des espaces autour des collèges ainsi que les différentes logiques des acteurs impliqués, **ce cahier de recommandations s'est efforcé de rassembler des conseils d'aménagement bénéfiques au plus grand nombre. Fruit d'un processus de concertation avec les collégiens et l'ensemble des parties prenantes réunis lors d'ateliers collaboratifs, il vise à concilier les attentes et les contraintes de chacun.** En tenant compte des aspects juridiques, techniques et financiers liés à ces espaces complexes que constituent les abords des établissements scolaires en milieu urbain, cette démarche, étalée sur plus de deux ans, a été pensée comme un chemin d'acculturation progressive pour les acteurs locaux. Ce processus se veut au carrefour des domaines de la sociologie et de l'urbanisme, des sciences humaines et de l'aménagement. **Son objectif est de fournir des clés de compréhension, des pistes de réflexion et des outils pratiques pour agir en faveur des adolescents. Il ne s'agit donc pas d'un référentiel technique.**

Placer les collégiens au cœur des préoccupations en priorisant les usages a été le point de départ de cette démarche, guidant le travail vers l'amélioration de leur intégration dans la ville.

Comme l'ont souligné les travaux du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), l'adolescence représente une phase cruciale de la vie, aussi déterminante que les premières années d'un nouveau-né¹. Durant cette période charnière, se construisent des liens forts autour de la quête d'indépendance et de l'épanouissement personnel ainsi que de la nécessité de se sentir en sécurité. Il est pour cette raison essentiel de concevoir des espaces adaptés aux adolescents en dehors de leur domicile et de l'école². **Les décisions d'aménagement prises par les collectivités auront un impact significatif sur le bien-être et la sécurité des adolescents, contribuant à façonner leur identité et à atténuer les inégalités sociales qui les touchent.**

En suivant les recommandations du HCFEA, il est crucial de placer les adolescents au centre des politiques les concernant, en recherchant un équilibre entre leurs aspirations légitimes et les exigences en matière d'urbanisme et de gestion urbaine. Cette approche favorisera la création d'environnements urbains inclusifs et sécurisants, propices au développement des adolescents et à leur pleine participation à la vie citoyenne.



1. HCFEA. La traversée adolescente des années collège. Synthèse. Mai 2021.

2. HCFEA. Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité. Février 2018.



ANNEXES

Travaux du HCFEA*

HCFEA. Conseil de l'enfance et de l'adolescence. Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité. Rapport adopté par consensus le 20 février 2018.

Pages 90-91 : 6.1 Se construire dans des espaces ouverts, à distance des parents.

« Par des expérimentations d'espaces nouveaux, les adolescents se construisent en testant, en éprouvant, confrontant leurs habitudes à d'autres manières d'agir. À défaut de quatre murs à l'abri des regards et des oreilles de leurs parents, **les enfants déambulent dehors pour parler et se voir**, dans des lieux de consommations, de loisirs, de récréation, de circulation, qui ne

sont pas les mêmes en milieu urbain, périurbain ou rural. Dans l'espace urbain, la visibilité des adolescents en groupes immobiles, qui attirent l'attention, peut être vécue comme menaçante dans l'espace public. En outre se posent des problèmes de sécurité, soit par rapport aux dangers physiques liés à un environnement non encadré (promenades en nature, équipements sportifs urbains, etc.), soit du fait des mauvaises rencontres possibles. Le degré d'autonomie concédé par les parents peut varier au vu des nécessités physiques (déplacements véhiculés, etc.) et de la mauvaise fréquentation du lieu de proximité. **Ce qui ne veut pas dire qu'à plus de dangers répondent plus d'interdictions.** Le contrôle social varie selon les milieux sociaux et spatiaux. **Pour échapper à un œil adulte, et le cas échéant faute de disposer d'espace à eux, les enfants et les adolescents inventent des places, et transforment des espaces dits « interstitiels » en lieux de rassemblement et de sociabilité.** La question ne se pose pas de la même manière pour les enfants et pour les adolescents. Une enquête de la Cnaf¹⁸³ sur les attentes des élus et des publics concernant les propositions de loisirs en milieu urbain montre que si les enfants en sont globalement satisfaits, les plus âgés se désintéressent des structures de services encadrés, avec une charnière à l'âge de 11-12 ans¹⁸⁴, correspondant à l'âge d'entrée au collège. Au-delà des améliorations possibles en termes d'offres d'activités encadrées, le rejet des adolescents des équipements urbains dédiés¹⁸⁵ amène à reconnaître l'intentionnalité du non-recours. La présence urbaine des jeunes sans occupation apparente, et sans cadre, surgit

*HCFEA : Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge



© Métropole de Lyon

Intervention de Madame Sylviane Giampino, Présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, Vice-présidente du HCFEA lors du séminaire organisé à Lyon le 7 décembre 2023.



et emporte des effets socialisants de la ville en elle-même, comme lieu d'expérimentation, et de l'adolescence comme « épreuve de l'autonomisation », dans laquelle « la maîtrise progressive du monde par soi-même, l'autonomie donc, s'adosse aux règles tantôt imposées par autrui, tantôt reconstruites par soi-même, mais négociées à plusieurs »¹⁸⁶. L'adolescent revisite les ancrages relationnels et la socialisation entre pairs, qui échappe aux figures tutélaires adultes, prend une place de premier plan et contribue à la constitution d'une culture alternative, d'un « monde à nous »¹⁸⁷ constitutif d'un « monde à soi ». **Dans cette quête, les lieux explorés et annexés par les adolescents sont à la fois ceux qui échappent au regard – la ruelle, le coin derrière le château d'eau¹⁸⁸, le terrain vague – et ceux qui permettent au contraire d'être vus – la rue commerçante, la place de la mairie, etc. Les déambulations et points de fixation apparemment sans but ont en effet une portée identitaire forte pour les adolescents. L'enjeu politique est donc de prendre en compte ce besoin d'expérimentation identitaire.** La mobilité en dehors du quartier joue également un rôle important dans la construction identitaire des adolescents, notamment parce qu'elle permet de sortir du familier et de se frotter à l'inconnu dans lequel on est soi-même un élément nouveau, **offrant les conditions d'une exploration, souvent vécue entre pairs, loin du regard des adultes connus** (familles, voisins, enseignants).

L'adolescent cherche aussi à ouvrir ses horizons et à trouver des « ailleurs ». « Descendre en ville quand on monte en âge apparaît comme le maître mot des conduites adolescentes »¹⁹⁰. Cependant, une faible mobilité en termes de déplacement d'un adolescent peut aussi signifier qu'il trouve dans son quartier les supports dont il a besoin pour son développement (activités, relations)¹⁹¹. À l'inverse, il ne faudrait pas idéaliser la mixité permise par les déplacements de l'adolescent au-delà du quartier. Les manières d'habiter son territoire ne sont pas figées. Elles évoluent avec :

- la montée en âge et l'accès à une carte de transport ;
- un élément contingent, par exemple la nécessité d'une démarche administrative ;
- l'influence d'une relation amicale ou amoureuse.

L'expérience vécue et éprouvée sera déterminante pour conforter ou infléchir les façons d'agir dans et hors du quartier. »

183 « Evaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des Caf. Attentes des familles et des jeunes. Attentes des élus. Territoires », op. cit.

184 Voir aussi J. Zaffran (2000), « Les collégiens, l'école et le temps libre », Paris, La Découverte.

185 J. Zaffran (2016), « Bouger pour grandir », Annales de la recherche urbaine, n° 111, p. 69-77.

186 J. Zaffran (2016), op. cit, p.70-71.

187 E. Ramos et F. de Singly (2016), « La construction d'un espace « à nous » : la mobilité spatiale à l'adolescence », Annales de la recherche urbaine, n° 111, février.

188 J. Devaux (2013), « La dimension spatiale des sociabilités d'adolescents résidant dans un village francilien », Géographie et cultures, n° 87. 91

(Source : www.hcfea.fr/IMG/pdf/rapport_temps_et_lieux_tiers_des_enfants.pdf consulté le 03/04/2024).





HCFEA. Conseil de l'enfance et de l'adolescence. Droits de l'enfant : quel chemin parcouru et comment avancer ? Les travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 2016-2022 Rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence Adopté le 24 novembre 2022.

Page 31 : Les temps et lieux tiers des adolescents, hors école et hors famille : le droit à la culture, au jeu, aux loisirs, la place des enfants dans la cité, leur autonomie.

« 25 % du temps disponible des enfants et adolescents se déroulent hors de la scolarité et du « faire » en famille. Dans le rapport « Des Temps et lieux tiers (TLT) des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité » le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA a fait vingt-quatre propositions pour que le gouvernement s'empare de ce nouvel objet de politique publique. Pour faire progresser ce « troisième éducateur des enfants », les TLT, sont conçus comme un ensemble d'espaces et de temps au-delà des classiques approches « d'éducation informelle » ou d'activités périscolaires. [...]

Vus les bénéfices démontrés pour les enfants et les familles, la marge de progrès pour les TLT est importante, en regard des manques et inégalités constatés : à 9-10 ans, 25 % des enfants n'ont pas d'activité encadrée hors de l'école ; 25 % des enfants ne partent pas en vacances ; 8 % des jeunes entre 15 et 18 ans se sentent isolés) et selon les champs : parmi les 11-17 ans, huit sur dix ont une pratique sportive ; seulement quatre sur dix une pratique artistique et culturelle et moins de 10 % une pratique scientifique ou technique régulière hors scolarité. Les pratiques d'engagement dans des actions solidaires, environnementales, citoyennes qui attirent les enfants sont minimalistes mais augmentent ces dernières années : la proportion de jeunes bénévoles de moins de 35 ans dans les associations est en 2021 de 34 % quand elle était de 27 % en 2010. **L'aménagement des espaces publics sécurisant la mobilité et la socialité des enfants et des jeunes est balbutiant – un diagnostic encore aggravé depuis la crise Covid-19, et la surutilisation des médias technologiques dans les relations humaines.** »

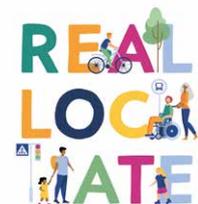
(Source : www.hcfea.fr/IMG/pdf/hcfea_rapportdde_onu_2022_final_-_le_rapport.pdf consulté le 03/04/2024)





Merci !

- À toutes les personnes ayant participé à l'enquête de terrain et / ou aux différents groupes de travail en 2022 et 2023.
- À **Sylvie Giagnorio**, cheffe de projets ville marchable et partage de l'espace public à la Direction des infrastructures et de l'exploitation des mobilités, Délégation gestion et exploitation de l'espace public, Métropole de Lyon.
- À **Jérôme Ouamrouche**, référent maîtrise d'ouvrage collèges, Métropole de Lyon.
- À **Sylviane Giampino**, Présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, Vice-présidente du HCFEA.
- À l'**Union européenne**, qui a soutenu financièrement la Métropole de Lyon pour ce projet à travers le programme Reallocate.





Directeur de publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Richard Nordier - r.nordier@urbalyon.org**

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme